



MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster



Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuilles de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
La Torah chez vous	5
Shalshelet News	7
Pa'had David	11
Boï Kala.....	16
Baït Neeman.....	18
Koidinov	25
La Daf de Chabat	26
Haméir Laarets.....	30
Le Chabbat de Rabbi Na'hman	34



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Vayakel
25 Adar I 5782
26 Février
2022
162

Dvar Torah

CHABBAT VAYAKEL

A propos du verset de notre Paracha: «Quant aux Nessiim (Princes des Tribus), ils apportèrent les pierres de Choham (onyx) et les pierres à enchâsser, pour l'Ephod et le Pectoral» (Chémot 35, 27), Rachi rapporte au nom du Midrache: «... Quelle raison les Princes avaient-ils d'être les premiers à apporter leurs dons pour l'inauguration de l'Autel (à partir du Premier Nissan de l'année qui suivit la Sortie d'Egypte), alors qu'ils ne l'ont pas été pour les travaux du Michkane? Ils ont raisonné comme suit: 'Que le Tsibour (public) offre ce qu'il offrira, et nous compléterons par ce qui manquera!' Mais lorsque le Tsibour a offert tout ce qui était nécessaire, comme il est écrit: 'Et les matériaux (apportés) leur suffirent...' (Chémot 36, 7), les Princes se sont alors dit: 'Que reste-t-il que nous puissions faire?' Ils ont apporté les pierres de Choham... C'est pourquoi, lors de l'inauguration de l'Autel, ils ont été les premiers à apporter leurs dons. Toutefois, comme ils avaient manqué de zèle la première fois, il manque ici une lettre à leur nom: il est écrit: **וְהַנְּסִיִּים** VéHaNessiim ('Et les Princes') (sans la lettre Youd habituelle - **וְהַנְּסִיִּים**). Comment les Princes des Tribus se sont-ils procurés des pierres aussi précieuses, dans le désert, endroit où rien ne pousse? Le Talmud enseigne (Yoma 75a) que ce sont les nuages du ciel qui apportèrent – de façon miraculeuse – les pierres précieuses en même temps que la Manne, aux portes des tentes des Princes qui les offrirent ensuite au Michkane. La Guemara l'apprend du verset des Proverbes (25, 14): «Des nuages et du vent, mais point de pluie! Tel est l'homme qui fait grand bruit de ses dons illusoires» En effet, le mot «nuages» est désigné par le mot «Nessiim – **נְסִיִּים**» (qui signifie aussi «Princes»). Ainsi, c'est justement pour le fait de ne pas s'être investis dans l'effort de la Mitsva de contribuer aux travaux du

Michkane, que la contribution des Princes n'est citée qu'en dernier. En effet, Hachem n'évalue pas le don selon sa taille, mais uniquement selon l'effort investi par le donateur. Cette pointe de nonchalance découla d'un manque d'oubli de soi de la part des Princes. Ils étaient devenus un peu trop imbus de leur statut, ce qui les amena à se concentrer outre mesure sur leurs responsabilités princières et à négliger leurs devoirs personnels et individuels. Nous devons tous apprendre des Nessiim et de leur erreur de jugement. Dans un sens ou dans un autre, nous sommes tous des «princes»: nous avons tous des engagements dont nous sommes responsables, à commencer par notre propre corps, qu'Hachem nous a confié, jusqu'aux membres de notre famille, notre environnement et notre sphère d'influence. Notre vigilance à endosser la responsabilité de nos charges ne doit pas nous conduire à penser que toute influence positive que nous avons ou pouvons avoir à leur égard constitue une réussite personnelle. Nous devons reconnaître que nous ne sommes que des canaux à travers lesquels D-ieu accomplit Ses objectifs à l'égard de la Création. Ayant écarté du jeu notre égo, nous pouvons rester confiant dans l'idée que nous ne tomberons pas dans le piège de penser que nous remplissons notre obligation envers D-ieu uniquement en influençant autrui. Nous prendrons soin de ne pas négliger nos propres obligations d'étudier Sa Thora et d'accomplir Ses Mitsvot. C'est ainsi que nous nous engagerons totalement à faire de notre vie et de celle d'autrui le sanctuaire terrestre de D-ieu, hâtant de cette manière la révélation du Troisième Temple et la venue des temps messianiques. **ב"ה**.

Collel

«Que symbolise le 'feu allumé Chabbath'?»

Le Récit du Chabbat

Pendant une bonne partie de l'année, Reb Hillel de Paritch voyageait de ville en ville dans le sud de la Russie, pour enseigner l'éthique du 'Hassidisme, et guider les gens, au besoin, sur la voie du repentir. Il arriva une fois dans une ville dans laquelle les aubergistes juifs ouvraient leurs commerces le Chabbath. Reb Hillel fut choqué en l'apprenant, et les invita tous à le rencontrer. Quand il leur eut expliqué la gravité

Horaires de Chabbat

Hadlakat Nerot: 18h09
Motsaé Chabbat: 19h17

1) Dans le cas où l'officiant désire monter lui-même à la Thora, une tierce personne devra se tenir à ses côtés ("du côté gauche), puisque la Thora nous a été initialement donnée par Dieu au moyen d'un intermédiaire (car nous n'avons pas reçu la Thora directement de D-ieu, mais par l'intermédiaire de notre maître Moché, comme il l'affirme dans le verset: «Je me tiens entre D-ieu et vous»). De même à présent, la lecture doit se faire avec un intermédiaire. Ainsi, lorsque celui qui monte à la Thora n'est pas l'officiant lui-même, il est considéré comme celui qui reçoit la Thora à l'image des Enfants d'Israël, et l'officiant est tel notre maître Moché (le Séfer Thora représentant la parole même de D-ieu). Cependant, lorsque l'officiant monte lui-même à la Thora, il est considéré comme celui qui la reçoit, d'où le besoin de lui adjoindre une tierce personne qui remplit le rôle de Moché, notre maître, que son âme repose en paix. En récitant la bénédiction finale, il faut penser à faire allusion à la Thora écrite en disant "Achère Natane... Thorat Emeth" (qui nous a donné Ta Thora, Thora de vérité), et à la Thora orale, en disant "Vé'hayé Olame... Bétokhénou" (Et qui as implanté en nous une vie éternelle). Toute personne doit veiller à monter à la Thora au moins une fois par mois.

2) Celui qui est monté à la Thora ne doit pas descendre de l'estrade avant que le prochain appelé ne l'ait rejoint, en signe d'honneur envers la Thora, pour ne pas laisser le Séfer seul avec seulement l'officiant à ses côtés. On a même l'habitude d'attendre qu'il termine sa bénédiction, voire toute la lecture. Il est souhaitable d'agir ainsi et d'attendre la fin de la lecture, afin que les fidèles ne perdent pas un mot de la lecture, ce qui arrivera s'ils doivent souhaiter "Hazak Oubaroukh" à celui qui vient de terminer sa montée

(D'après le Kitsour Choul'han Aroukh du Rav Ich Maslia'h)

לעילוי נשמות

à Sassi Ben Fredj Atlani à David Ben Mari Myriam Hagege à Claudine Esther Bat 'Hanna Assayag à Dan Chlomo Ben Esther à Emma Simha Bat Myriam à Meyer Ben Emma à Fraoua Bat Nona à Saouda Mazal Bat Aouicha Marciano à Haziza Bat Sol Ovadia à William Méir Ben Marcelle Mazal Tubiana

de leur conduite, ils acceptèrent d'y remédier, à une condition: qu'il persuade un opulent tavernier, dont le chiffre d'affaires était le plus élevé de la ville, de faire de même; sans quoi ils ne pourraient faire face à la concurrence. Le *Tsaddik* convoqua donc cet homme, une fois, deux fois, trois fois, mais celui-ci dédaignait son invitation. *Reb Hillel* resta dans cette ville pour *Chabbath*. Dans la matinée, le riche aubergiste se mit à souffrir de violentes douleurs abdominales, et son épouse, craignant qu'elles ne soient dues à l'irrespect de son mari à l'égard du *Tsaddik*, se hâta d'aller le chercher pour qu'il intercède en sa faveur. *Reb Hillel* était en train de partager le repas de *Chabbath* avec un large groupe de *Hassidim* quand elle fit irruption dans la pièce, et des larmes plein les yeux, elle supplia le Rebbe de bénir son époux afin qu'il guérisse rapidement. Le *Tsaddik* garda le silence. Ses *Hassidim* étaient atterrés. «*Rebbe, donne au moins la bénédiction traditionnelle en pareil cas: 'C'est Chabbath; on ne peut pas crier; la guérison sera prompte à venir!'*» Mais le *Tsaddik* ne dit mot. La femme se retira, profondément déçue, et les douleurs de son mari empirèrent. A Motsaé *Chabbath*, quand la nuit tombe et que le saint jour s'achève, le *Tsaddik* discourait avec ses *Hassidim* attablés autour d'un bouillon chaud, conformément au diction Talmudique: «*Des boissons chaudes à la fin de Chabbath ont des vertus curatives*». La femme arrive en courant, pleurant et se lamentant, et supplia le *Tsaddik* d'avoir pitié et de prier pour son mari. *Reb Hillel* dit simplement: «*Chabbath Hi Milizok OuRefoua Kérova Lavo*» (C'est *Chabbath*, on ne peut pas crier; la guérison est proche)... Les *Hassidim* étaient stupéfaits. Pendant *Chabbath*, le *Tsaddik* n'avait rien dit, pas un mot, et voilà que, le saint jour terminé, il prononçait ces paroles? Le *Tsaddik* poursuivit: «*Chabbath Hi Milizok OuRefoua Kérova Lavo* – [comprenez] **Si Chabbath lui-même n'a plus de raison de crier à cause de lui, alors la guérison sera prompte à venir**». «*Va lui dire que s'il s'engage solennellement et devant trois témoins à fermer son auberge le Chabbath, il guérira.*» Trois *Hassidim* se précipitèrent à son chevet pour lui transmettre les paroles du Rebbe, et il donna, avec sérieux, sa parole d'honneur. Sa maladie disparut, et la sainteté du *Chabbath* fut respectée dans cette ville.

Réponses

Il est écrit au début de notre *Paracha* (à propos du *Chabbath*): «*Vous n'allumerez pas de feu dans toutes vos demeures le jour du Chabbath* **לֹא-תִבְעוּ אֵשׁ בְּכָל מִשְׁכַּנְכֶּם יוֹם הַשַּׁבָּת**» (*Lo Tavaarou Ech Békhoul Mochvotékhem BéYom HaChabbath*)» (Chémot 35, 3). La défense d'allumer est considérée par le *Talmud* comme devant servir de prototype pour l'ensemble des trente-neuf travaux interdits le *Chabbath* [**Chabbath 70a**]. (Les Cohanim avaient le droit d'allumer du feu dans le *Michkane* pour offrir les *Korbanot* de *Chabbath*. Mais ils n'avaient pas le droit d'exécuter ce même travail à des fins privées). Quels messages révèle notre verset: **1)** Le *Talmud* [**Chabbath 119a**] enseigne que la sainteté du *Chabbath* est juxtaposée avec l'interdiction d'y allumer le feu, afin de nous enseigner que le feu (un incendie) ne peut se trouver que dans une maison où l'on transgresse le *Chabbath*. **2)** Les dernières lettres de «*לֹא-תִבְעוּ אֵשׁ בְּכָל מִשְׁכַּנְכֶּם*» forment le mot «*שָׁלוֹם*» *Chalom*, or nous nous saluons le *Chabbath* en disant «*Chabbath Chalom*»! Le sujet de cet injonction est que comme le jour du *Chabbath* les gens sont libres de tout travail, ils se rencontrent et se mettent à parler de toutes sortes de choses, si bien qu'ils risquent d'en venir à faire du *Lachone Hara*, en «allumant» le feu de la discorde, ce qui est une interdiction absolue un jour de semaine et à plus forte raison le *Chabbath*. C'est pourquoi on nous met en garde: «*Vous n'allumerez pas de feu dans toutes vos demeures le jour du Chabbath*». Au contraire, si un feu s'est allumé un jour de semaine, le *Chabbath* on fera la paix (*Chalom*), on pardonnera et on reviendra vers *Hachem* [**Méchi Dévarim**]. **3)** De manière similaire, le *Alchikh* enseigne qu'une faute commise le *Chabbath* est plus grave qu'une faute commise les autres jours de la semaine. En effet, si le feu du *Guéhinam* s'éteint à l'arrivée du *Chabbath*, il se rallume si on commet une faute le *Chabbath*. La *Thora* nous met en garde: Le *Chabbath*, n'allumez pas par vos fautes, le feu du *Guéhinam*! Soyez particulièrement vigilants à ne pas commettre de faute le jour du *Chabbath*. **4)** De même, *Chabbath* étant un jour de repos, les membres de la communauté ont le temps de «s'occuper» des affaires communautaires exprimant leur opinion (souvent médisantes) sur les *Rabbanim*, les *Hazanim*, les *Cho'hatim*, les *Chamachim*, le *Talmud Thora*, le *Mikvé*.... Le verset nous met donc en garde: «*Vous n'allumerez pas de feu dans toutes vos demeures*» - n'allumez pas le feu de la querelle ce jour-là! Ce n'est pas dans ce but que le *Chabbath* a été donné! Le *Chabbath* est certes un «jour de repos» mais aussi et surtout un jour «de sainteté». **5)** Pourquoi seul l'acte interdit d'allumer un feu le *Chabbath* a-t-il été mentionné en particulier dans la *Thora*? Parce que, dans les premières Tables, la raison du *Chabbath* est expliquée ainsi: comme la Création a eu lieu en six jours, on aurait pu croire que le *Chabbath*, seuls travaux interdits les travaux qui ont eu lieu pendant les six jours de la Création; or l'allumage d'un feu qui ne s'est produit qu'à l'issue du *Chabbath* de la Création (lorsqu'*Adam Harichone* a frotté deux pierres l'une contre l'autre), n'est pas interdit. Il fut donc nécessaire d'interdire ce travail par un Commandement particulier. Dans le Livre de *Dévarim*, aucun verset particulier ne fait référence à l'allumage d'un feu car, dans les deuxième Tables, une autre raison est donnée pour l'observance du *Chabbath*: la sortie d'Egypte. Aussi, il n'y eut plus de raison de faire une différence entre l'allumage d'un feu et les autres travaux interdits. **6)** Nos Sages apprennent de notre verset que, le *Chabbath*, il était interdit d'exécuter les condamnés à mort par le Tribunal. «*Dans toutes vos demeures*» - c'est-à-dire au Tribunal, «*n'allumez pas de feu*». Le *Rambam* tranche que même si un homme est passible de coups de lanière, il ne les reçoit pas le *Chabbath* [**Lois du Chabbath 24, 7**] mais on ne connaît pas la source de cette *Halakha*. En fait, cette Loi figure dans le *Tikouné Zohar* où il est écrit que les trente-neuf coups de lanière correspondent aux trente-neuf travaux interdits le *Chabbath*. Le *Tikouné Zohar* poursuit ainsi [**Introduction 22**]: «*Le Chabbath, on ne donne pas de coups sur ordre du Tribunal*». Le Tribunal ne fait pas donner de coups le *Chabbath* de même qu'on ne fait pas de travaux interdits. Telle est la source d'où le *Rambam* a pris cette Loi



Le texte relatif au *Ma'hatsit Hachékel* (la *Paracha* de *Chékalim* du début de *Ki Tissa*), mentionne trois fois le mot **תְּרוּמָה** *Térouma* (prélèvement): «*Ce tribut, présenté par tous ceux qui seront compris dans le dénombrement, sera d'un Demi-Chékel... la moitié sera le prélèvement pour l'Éternel* **תְּרוּמָה לַיהוָה**... Quiconque fera partie du dénombrement depuis l'âge de vingt ans et au-delà doit acquitter le **prélèvement de l'Éternel** **תְּרוּמַת ה'** *Téroumat Ha'*. Le riche ne donnera pas plus, le pauvre ne donnera pas moins que la moitié du sicle, pour acquitter le **prélèvement de l'Éternel** **תְּרוּמַת ה'**, à l'effet de racheter vos personnes [de la faute du Veau d'Or]» (Chémot 30, 13-15). **Rachi** commente alors: «*Le texte fait ici allusion à trois 'Prélèvements' [Méguila 29b], l'expression תְּרוּמַת ה' (prélèvement de l'Éternel) y figurant à trois reprises. Le premier de ces prélèvements concerne les socles [du Michkane]... Le deuxième s'applique aussi à un recensement... Chacun a alors donné un Demi-Chékel, destiné à l'achat, d'année en année, des Sacrifices offerts par toute la Communauté. Les pauvres et les riches y ont pris la même part... Le troisième s'applique à l'édification du Tabernacle... Ce troisième prélèvement n'était pas le même pour tous, mais chacun a offert selon la générosité de son cœur*». **A quoi font allusion ces trois Téroumot?** Plusieurs réponses, parmi lesquelles: **1)** Aux trois Prières quotidiennes (*Arvit*, *Cha'harit* et *Min'ha*) [**Ma'hsof Halavane**]. **2)** Aux trois Piliers du Service divin [*Avot 1, 2*]: La *Thora* (le Demi-Chékel pour les socles: La *Thora* est la **base** du Service divin), la *Avoda* (Service) dans le Temple (le Demi-Chékel pour l'achat des Sacrifices) et la *Charité* (l'Offrande généreuse pour la construction du *Michkane*) [**Likouté Si'hot**]. **3)** Aux trois «Prémices» divines grâce auxquelles le Monde a été créé: La Sagesse (*Hokhma* **חִכְמָה**), l'Intelligence (*Tevouna* **תְּבוּנָה**) et la Connaissance (*Daat* **דַּעַת**), comme il est dit: «*L'Éternel, par la Sagesse בְּחִכְמָה, a fondé la Terre; par l'Intelligence בְּתְבוּנָה, il a affermi les cieux. Par Sa Connaissance בְּדַעַת, les abîmes s'entrouvrent, et les nuées ruissellent de rosée*» (Proverbes 3, 19-20) (A noter que le *Michkane* était un «microcosme de l'Univers» - *Olam Katan* **עוֹלָם קָטָן**) [**Rabbénou Bé'hayé - Térouma**]. **4)** Aux trois relations (enseignées par le *Midrache*) qui relient D-ieu et Israël: Père-fils, Berger-Troupeau, Gardien-vigne [**Mégale Amoukot - Térouma**] (les **treize** Offrandes offerts pour la construction du *Michkane* avaient pour but essentiel d'unir le Peuple Juif à son Créateur [A noter que 13 est la valeur numérique du mot *E'had* – Un]). **5)** Aux trois parties de l'homme (que la *Térouma* élevait vers D-ieu): **Le Corps** [*Gouf*] (le «socle» de l'homme), **l'âme végétative ou animale** [*Néféch*] («approchée» vers D-ieu) et **l'esprit** [*Sékhef*] (l'âme divine) [*Chem Michmouel*]. **6)** A la réparation des trois fautes commises lors de la faute du Veau d'Or: Ils ont appelé le Veau d'Or: le «dieu d'Israël» (ils ont nié **Adone** – Maître du Monde, ils ont donc réparé leur faute par l'Offrande des socles – **Adanim**), ils ont sacrifié des bêtes au Veau d'Or (ils ont alors apporté le Demi-Chékel pour les Sacrifices), ils ont offerts leurs bijoux pour la confection du Veau d'Or (ils ont prélevé gracieusement des Offrandes pour la construction du *Michkane* – venu réparer la faute du Veau d'Or) [**Kli Yakar – Chémot 25, 3**].

LA TORAH CHEZ VOUS

du GR Jacques OUAKNIN 5781

PARACHA VAYAQHEL 5782

QUI QUE TU SOIS

Moïse s'adresse au peuple rassemblé et lui signifie le privilège de construire le Sanctuaire, le *Mishkane*, une structure destinée à abriter la Présence divine : « **Voici les choses** que Dieu a ordonné de faire », : **Ellé hadevarim**.

Il s'agit des différents travaux nécessaires pour la construction du Sanctuaire. De cette expression nos Sages déduisent les trente-neuf travaux interdits le jour du Shabbat, en faisant remarquer qu'un travail n'a de valeur que s'il peut servir aussi bien un objectif sacré qu'une tâche profane. En d'autres termes toute l'activité humaine n'a de sens que dans la mesure où elle est inspirée par le service divin, ainsi qu'il est dit : *Vekhol ma'assékha yihyou leshèm Shamayim*, « que toutes tes actions soient en vue du ciel ». La Torah nous enseigne ainsi que ce sont les mêmes travaux physiques profanes qui ont servi à la construction d'une résidence pour la sainteté. C'est pourquoi la sainteté du Sanctuaire ne repousse pas la sainteté du Chabbat, d'autant plus que le Chabbat témoigne de l'existence de Dieu, Maître de la Création. Le Or Hahayim fait remarquer que l'idolâtrie consiste dans le rejet des 613 Mitzvot de la Torah et ce fut le sens de la faute du Veau d'or. Le Chabbat correspondant ainsi à toutes les Mitzvot, et l'observance du Chabbat équivaut dès lors à une réhabilitation de la Torah et à une réparation de la faute du Veau d'or aux yeux du peuple d'Israël.

DESIGNATION DE BETSALEL ET DE AHOLIAV.

Selon le Midrach, Moïse pensait diriger la construction du Sanctuaire du fait d'en avoir reçu les plans dans leurs moindres détails. Pour ne pas froisser sa sensibilité, Dieu dit à Moïse : « c'est toi qui nommeras Betsalel secondé par Aholiav pour cet ouvrage sacré » (Ex 36,2). mais d'abord tu transmettras cette proposition aux enfants d'Israël, car on ne peut pas nommer quelqu'un à un poste de commandement sans l'accord de ceux qui seront sous ses ordres.

Moïse et Aharon, font exception, car ils furent nommés par Dieu et imposés au peuple, du fait de s'être distingués auparavant par leur action en faveur du peuple.

Il est rare que l'on cite le grand-père d'une personnalité publique. La Torah tient à signaler que Betsalel est le petit-fils de Hour qui a payé de sa vie sa fidélité à Dieu lors de l'affaire du Veau d'or, pour avoir tenu tête aux révoltés. Rappelons que Hour est l'époux de Miryam, la sœur de Moïse.

LES QUALITES REQUISES

Betsalel a été rempli de l'esprit divin, « de sagesse, de jugement et d'aptitudes pour tous les arts », **Hokhma, Bina, Da'ath**, dont les initiales forment le nom du mouvement **HaBaD** (Loubavitch), fondé en 1745 par Rabbi Shnéour Zalman de Lyadi, surnommé le **Ba'al haTanya**.

Hokhma, Bina, Da'ath, trois termes très proches pour désigner les qualités de l'esprit. **Hokhma** « la Sagesse » Aptitude à retenir ce que l'on apprend des autres (Rachi). « Qu'est-ce qu'un Sage ? *HaLomède mikol adam*, « celui -là est Sage qui ne dédaigne la leçon de personne » (*Pirqé Avot* 4,1). La **Bina**, « le discernement » désigne « l'aptitude de l'esprit capable de déduire une idée d'une autre » : **halomède davar mitokh davar**. Et enfin le **Da'at**, « la connaissance », résultante de la sagesse et discernement.

Bien sûr il y a d'autres explications de ces termes. **Hokhma** c'est la capacité de poser des questions dit le *Tiqouné Zohar*. Le mot **Hokhma** se décompose en **Koah-ma** c'est à dire la « force du quoi ». La **Bina** c'est le partage de ce questionnement et de l'étude avec une autre personne, bina venant du mot **beïn** qui signifie « l'entre-deux ». Le **Da'at** c'est le savoir qui en résulte et que l'on doit transmettre.

TOUS LES HUMAINS ONT LA MEME DIGNITE !

Betsalel est né dans la plus prestigieuse tribu, la tribu de Judah, à qui la royauté a été attribuée jusqu'à la fin des temps. Dieu lui adjoignit Aholiav ben Ahissamakh de la tribu de Dan, la moins considérée, celle qui fermait la marche dans le désert.

Ce choix imposé par Dieu pour construire Sa demeure terrestre parmi les hommes, n'est pas fortuit. Il résulte de la Volonté divine de montrer que tout homme bénéficie de la considération et de l'amour de Dieu et mérite de participer à la construction de Son Sanctuaire, quelle que soit sa naissance au sein du peuple d'Israël.

En choisissant deux hommes parmi les tribus extrêmes, la tribu qui ouvrait la marche et la tribu qui fermait la marche du peuple d'Israël dans le désert, Dieu a voulu donner l'image de l'égalité de tout homme, quelle que soit sa position par rapport au Sanctuaire qui était situé au centre et au cœur du peuple d'Israël.

Mais aussi l'égalité dans le service divin et le devoir de l'étude. Ce fait est illustré dans le *Talmud Yoma 35 b*. Nos rabbis enseignent : Un pauvre, un riche et un impie comparaissent devant le Tribunal divin : « Pourquoi n'as-tu pas étudié la Torah ? Si le pauvre répond : j'étais un homme pauvre, préoccupé par le souci de mon pain quotidien, on lui dit « étais-tu plus pauvre que Hillel, dont la pauvreté était légendaire, et qui donnait la moitié de sa paye au gardien de la maison d'étude. Un jour n'ayant pas le moindre sou, Hillel grimpa sur le toit pour écouter la parole divine de la bouche de ses maîtres. Ceux-ci levèrent les yeux et virent une tête qui bouchait la lucarne, ils découvrirent Hillel complètement transis et recouvert de neige. Ils s'en occupèrent d'urgence pour le réchauffer. »

Si le riche répond « j'étais un homme riche et je devais m'occuper de gérer mes biens ! » On lui dit « Étais-tu plus riche que Rabbi Eléazar ben Hartoum qui avait hérité d'une immense fortune et qui pourtant allait de ville en ville pour apprendre la Torah, laissant à ses serviteurs le soin de gérer ses biens. »

Si l'impie répond : « j'étais un homme séduisant sollicité par des tentations constantes », on lui dit : « Étais-tu plus sollicité que Joseph le vertueux ? »

Nos Sages en concluent qu'aucune excuse ne justifie l'abandon de l'étude de la Torah.

ÉGALE DIGNITE DES HOMMES ET DES FEMMES

Le dernier élément du Sanctuaire que Betsalel reçut l'ordre de fabriquer fut le *Kiyor*, « le bassin de cuivre ainsi que son support, avec les miroirs qu'offrirent les femmes qui s'étaient rassemblées devant la tente du Rendez-vous » (Ex 38,8). Bien des idées courent sur les femmes ; les femmes juives n'y échappent pas, même dans certains de nos textes traditionnels qui parlent de « légèreté des femmes », de leur frivolité, de leur coquetterie, de leur tendance à parler de tout et de rien. De telles considérations font passer au second plan l'énorme contribution des femmes à la vie du peuple juif et à sa pérennité. Une seule phrase symbolise le mérite des femmes déjà à la naissance du peuple juif : *bizkhout nashim tsidkaniot nig-alou avoténou mimitsrayim* « Nos ancêtres n'ont été libérés d'Égypte que grâce au mérite des femmes vertueuses »

Ainsi, lorsque les femmes se précipitèrent avec leurs miroirs à l'entrée du Sanctuaire comme une troupe de soldats, Moïse en fut offusqué et refusa les miroirs, objets de frivolité. « Mais Dieu lui déclara : accepte ces miroirs, car ils me sont plus précieux que tous les autres dons. C'est grâce à ces miroirs, qui permirent aux femmes de rester belles et de faire attention à elles, malgré l'esclavage, que les femmes mirent au monde une multitude d'enfants en Égypte ». Le Midrash s'étend longuement sur l'intelligence et le dévouement des femmes qui ont su remonter le moral des maris exténués par les durs travaux d'Égypte. Sans la clairvoyance des femmes, Israël en tant que peuple n'aurait jamais pu exister ni se maintenir à ce jour, la femme étant en réalité la prêtresse du foyer et la sauvegarde de la nation juive. Leur supériorité se reflète dans la bénédiction qu'elles récitent chaque matin au saut du lit « *Baroukh shé'assani kirtsono* », dans laquelle elles remercient le Créateur de les avoir créées selon Sa volonté : une compagne qui en se réalisant d'abord elle-même peut aider l'homme à se réaliser pleinement.

TOUTE L'ASSEMBLEE...

On comprend ainsi que la Torah parle de rassemblement **de toute l'assemblée** des enfants d'Israël, ***Vayaqhel Moshé eth kol 'Adath Benei Israël***, c'est à dire les hommes et les femmes, tous étant concernés par l'édification du Sanctuaire et du respect du Shabbat, deux symboles d'unité et d'harmonie du peuple d'Israël.



La Parole du Rav Brand

Notre explication de la paracha Terouma établissait une relation de similitude entre le Beth Hamikdash et le corps humain : la tête correspondant au Saint des saints, le cœur à la Table, les poumons au Chandelier, le foie à l'Autel des encens, et l'estomac et les viscères au grand Autel.

Continuons donc avec les reins qui renvoient aux deux tribunaux, celui qui siégeait dans la Azara et le second sur le Har Habaït. Les reins filtrent le sang : ils éliminent les déchets qu'il véhicule et ne lui réinjectent que du sang pur. Les tribunaux font de même : ils « filtrent » les comportements du peuple. Ils jugent et condamnent les coupables, évincent les comportements vils, et encouragent les bonnes mœurs. Mais leur travail ne s'arrête pas aux jugements. Ils transmettent et commentent aussi la Torah orale : pour tous les doutes concernant un quelconque sujet biblique, le peuple se réfère aux tribunaux à Jérusalem.

En fait, aux 248 membres physiques correspondent 248 membres spirituels. Et « les reins (spirituels) conseillent à l'homme ce qu'il doit faire » (Berakhot 61a).

Avraham connaissait et appliquait toutes les lois de la Torah avant même que Dieu les lui ordonne, car « ses reins les lui avaient enseignées » (Avot de Rabbi Nathan 33,1). Les reins (spirituels) écartent de l'homme les mauvaises inspirations et idées, et ne laissent passer que les bonnes. En éloignant les idées fausses, et en ne retenant que celles qui sont justes, Avraham accéda seul à toute la Torah. Et le roi David dit : « Je bénis Dieu qui me conseille, et même durant la nuit, mes reins m'en avertissent » (Téhilim 16,7).

Dans la cavité pelvienne se trouvent encore les organes de

reproduction. Ils correspondent aux outils de purification du Cohen : la cuve et son support en cuivre pour laver les mains et les pieds, et l'énorme bassin en cuivre monté sur douze taureaux en cuivre offerts par le roi Chlomo. Les premiers furent fabriqués avec les miroirs en cuivre qu'utilisaient les femmes en Egypte pour s'embellir, ce qui leur permit de donner le jour à des enfants (voir Rachi, Chémot 38,8). Tout comme le Cohen ne monte faire son service dans le Temple qu'après s'être immergé auparavant dans les eaux du Mikvé, le couple juif ne s'unit que lorsque l'épouse s'est purifiée dans un Mikvé. En fait, l'inauguration du Temple correspond au mariage « mystique » – si on peut dire ainsi – entre Dieu et le peuple juif (Michna fin Taanit). Et Jérusalem est le lieu de ce « mariage ».

Quant au prophète Yehezkel, il décrit Jérusalem comme le « nombril de la terre » (Yehezkel 38,12). De même que le fœtus se nourrit à travers le cordon ombilical, dont le nombril est l'extrémité, le monde est nourri à travers le Temple à Jérusalem, qui est « la porte du ciel ». Les pieds de la fameuse échelle dont le sommet aboutit au ciel se posent alors à l'endroit du Temple, à Jérusalem.

Quand le Rambam dit que le Beth Hamikdash est le microcosme du monde, il le pense sans doute au sens figuré. Quant au sens littéral, on pourrait suggérer que le pays du Soleil levant est la tête – d'ailleurs, selon la Torah le jour y commence – l'Europe pourrait représenter la jambe droite, l'Afrique la jambe gauche, et Jérusalem le nombril.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- La Paracha de Vayakel débute avec l'injonction de garder le Chabbat et de ne pas allumer le feu pendant Chabbat.
- Après les ordres divins reçus dans les Parachiyot de Térouma et Tetsavé, la Torah nous raconte dans Vayakel et Pekoudé que les Béné Israël ont effectivement agi comme Hachem le leur avait demandé.

- Les hommes et femmes ont amené au Michkan toutes sortes de matériaux pour la construction, jusqu'à ce que Moché fasse publier que l'objectif avait été atteint (Charidy existait déjà).
- Ils confectionnèrent les tentures, les poutres, le Aron, le Choul'han, la Ménora, le Mizbéa'h en or de la Kétoret, le Mizbéa'h pour les Korbanot, le Kiyor et la cour.

De la Torah aux Prophètes

Exceptionnellement cette semaine, la Haftara qui sera lue Chabbat matin ne concernera pas vraiment la Paracha de cette semaine. Il faut dire aussi que nous approchons du deuxième mois d'Adar, au cours duquel nous avons l'habitude de lire quatre passages supplémentaires. Il s'agit bien sûr de la Parachat Chekalim, Zakhor, Para et Hahodech.

Dans la configuration de cette année, nous lisons la Parachat Chekalim le Chabbat précédant Roch Hodech Adar. Le Talmud (Méguila 29a) explique qu'à l'époque du Beth Hamikdash, dès le 1^{er} Nissan, on ne pouvait plus offrir de sacrifices avec l'argent des précédentes contributions. Il fallait donc donner un nouveau Ma'hatsit Hachekel (somme minimal instituée par la Torah). Raison pour laquelle nos Sages instituèrent la lecture de la Parachat Chekalim (traitant du Ma'hatsit Hachekel) un mois avant, en guise de rappel de cette Mitsva. Et bien que le Temple soit aujourd'hui détruit, nous avons gardé la coutume de donner le Ma'hatsit Hachekel, généralement aux synagogues, considérées comme des Beth Hamikdash miniatures.

Réponses n°277 Ki Tissa

Enigme 2: 160. Car 20 entre 100 et 199, 120 entre 200 et 299, 20 entre 300 et 400

Enigme 1:
La Arava

Enigme 3: Il est écrit (31-18) : « vayitène el Moché kékhaloto lédabère ito ». Et Rachi d'expliquer le terme « kékhaloto » (écrit sans vav) : ce terme peut être lu « kékhalata » (comme sa nouvelle épouse) : de même que la Kala est parée des 24 ornements (voir Yéchaya 3-18) de même l'érudit doit être instruit dans les 24 livres du Tanakh.

Blanc en 2 coups :

- 1) F3F5 C8F5
- 2) E4F5



Rébus : V / Chat / Mérou
Beignet / Ice / Rat-Ailes
État / Chat / Batte

Pour aller plus loin...

- 1) A quel enseignement fait allusion la juxtaposition de l'expression « Zé hadavar acher tsiva Hachem lémor (35-4) », à celle déclarant : « Ké'hou méitékhem térouma l'Hachem kol nédiv libo yéviéa... (35-5) ?
- 2) A quoi les peaux des té'hachim (35-7) ont-elles servi (hormis le fait d'avoir été utilisées pour la confection des tapis formant le Michkan) ?
- 3) Il est écrit (35-25) : « Vékhoul icha 'hakhmate lev béyadéa tavou ». Que vient inclure selon une opinion de nos Sages, le mot « kol » dans ce passouk ?
- 4) Quel âge avait Betsalel lorsqu'il reçut d'Hachem cette extraordinaire sagesse lui permettant de construire le Michkan ?
- 5) A qui Hachem octroya la 'hokhma pour faire le Michkan (hormis certains hommes tels que Betsalel, Aholiav...) ?
- 6) Il est écrit (38-8) : « Vayaasse ète hakiyor né'hochet ... bémar'ote hatso'v'ote ». A quoi et pour qui servaient ces miroirs constituant le kiyor de cuivre ?

Yaacov Guetta



Enigmes

Enigme 1: Quel est le Passouk le plus long de tout le Tanakh ?

Enigme 2: Qui est le fils de mes parents, mais n'est pas mon frère ?

Enigme 3: Quel terme de notre Sidra n'est composé que de 2 lettres identiques ?

Pour recevoir par mail
Shalshelet News :

Shalshelet.news@gmail.com

Ce feuillet est offert Léilouy Nichmat Victor Haï ben Simha



A) Quand distribuer ces pièces ?

A partir de Roch 'Hodech Adar on peut commencer à donner les pièces en souvenir du Ma'hatsit Hachekel .

Cependant, la coutume répandue est de distribuer ces pièces le jour du jeûne [Rama 694,1 ; Caf Ha'haim 694,25 qui explique cela par le fait que le jeûne et la tsedaka amènent à l'expiation des fautes].

D'autres ont l'habitude de donner cette somme le matin de Pourim [Alé Hadass page 684 ; Berit Kehouna page 136].

Il faudra faire attention à ne pas dire que cet argent est pour le Ma'hatsit Hachekel mais plutôt : en souvenir du «Ma'hatsit Hachekel » afin de ne pas consacrer les pièces pour le Beth hamikdash [Hazon Ovadia page 101].

B) Quelle est la somme à donner ?

La coutume de la plupart des communautés séfarades est de donner la valeur d'environ 10g d'argent pur, ce qui correspond à ~ 7€ alors que la coutume ashkénaze est de donner 3 demi-pièces de la monnaie courante ce qui fait 1,5€ [Caf Ha'haim au nom du Beth David 694,20, 'Hazon Ovadia page 102, Berit Kehouna page 137, Alé Hadass page 684].

C) Personnes concernées par cette coutume :

Il existe une discussion à savoir si les femmes ainsi que les garçons âgés de 13 à 20 ans sont astreints à cette coutume. Il sera recommandé de suivre l'avis rigoureux. Certains donnent également pour les enfants non Bar-Mitsva (On pourra se suffire d'une petite somme les concernant (1,5€)). [Hazon Ovadia page 104]

D) À qui donner ?

L'idéal serait de donner cette somme aux établissements qui soutiennent ceux qui étudient la Torah [Roua'h 'Haïm de Rav 'Haïm Falaggi 694 rapporté par le 'Hazon Ovadia page 105].

David Cohen

**Hachem veut faire
mériter tout le monde**

Le Gaon Rabbi Naftali Tsvi Yéhoua Berlin (Le Natsiv Mivologin) envoyait un jour deux émissaires pour récolter de l'argent pour la Yéchiva. Dès que les émissaires furent arrivés à la première ville, ils se dirent : « Pourquoi se fatiguer et aller de ville en ville pour ramasser de l'argent pour la Yéchiva? Achetons un ticket de loto et Hachem nous fera gagner! »

Ils décidèrent que les numéros seraient 2118. Ils rentrèrent alors au Beth Haknesset de la ville pour prier et dire des Téhilim afin de détenir un ticket gagnant, et pendant qu'un prierait, l'autre irait acheter le ticket. Seulement, celui qui alla acheter le ticket décida de changer de numéro

et de mettre le numéro 2117 qui lui semblait être mieux d'un point de vue Guematria. Son ami qui priait au Beth Haknesset ne savait rien de ce changement de numéro, il continua donc à prier pour le 2118.

Effectivement, le numéro qui sortit fut bien le 2118... Ils n'avaient donc rien gagné...

Malheureux, les émissaires retournèrent chez le Natsiv Mivologin pour lui raconter ce qu'il s'était passé.

Le Natsiv leur répondit : « Hachem veut faire mériter chacun des Juifs, dans les villes, villages, afin qu'ils aient eux aussi une part dans la Torah qui est étudiée à Vologin. Et vous avez voulu retirer ce mérite de ces Juifs. Alors Hachem vous a montré qu'il n'était pas possible d'agir ainsi... »

Yoav Gueitz

La voie de Chemouel 2

Chapitre 21 Le kidouch Hachem des pendus

Avant de conclure ce chapitre, nous allons revenir sur plusieurs points méritant quelques éclaircissements : nous avons rapporté ainsi, au cours des dernières semaines, qu'à cause du tort que Chaoul causa au Guiveonim, la Terre sainte fut frappée de famine pendant trois ans. Ce châtement interpelle le Ben Yéhouyada (sur Yébamot 79a). En effet, l'auteur du Ben Ich Haï ne comprend pas pourquoi tout le peuple devrait pâtir des erreurs d'une seule personne. Et s'il est vrai que « כל ישראל ערבים זה לזה » (chaque juif est garant de son prochain ; Chevout 39a), on pourra toujours objecter que la sanction semble disproportionnée. D'autant plus qu'à cette période, le roi Chaoul était sujet à des crises de folie. Une personne remettant en question les décisions du souverain avait donc de fortes chances de se faire raccourcir, ce qui expliquerait pourquoi personne ne protesta lors du

massacre des Cohanim de Nov (et des Guiveonim). Fort de toutes ces questions, le Ben Yéhouyada conclut qu'en réalité, Hachem reprochait principalement aux Israélites d'avoir négligé les éloges funèbres du roi Chaoul, raison pour laquelle d'ailleurs le verset ramène cet élément en premier. Certains expliquent qu'ils craignaient s'attirer les foudres du nouveau roi David en honorant Chaoul, d'où leur négligence.

Une question toutefois s'impose d'après cette lecture : comment se fait-il que David choisisse de régler en premier le problème des Guiveonim si celui-ci était secondaire?

Pour résoudre cette difficulté, nous devons d'abord élucider l'interrogation qui taraude certains d'entre vous depuis plusieurs semaines : comment David, et de façon plus générale le Maître du monde, ont pu accepter de pendre sept personnes innocentes à seule fin d'apaiser les Guiveonim ? N'avons-nous pas déjà rapporté dans cette rubrique le verset « on fera mourir chacun

pour son péché » (Dévarim 24,16) ?! Alors pourquoi les enfants de Chaoul furent mis à mort ? Cette question est tellement forte que la Guemara en arrive à affirmer la chose suivante : « **Mieux vaut qu'une lettre de la Torah soit effacée et que le nom divin en ressorte sanctifié publiquement** » (Yébamot 79a). Et effectivement, nos Sages nous rapportent que suite à cet incident, 150 000 personnes se convertirent, impressionnées par la rigueur morale de notre peuple qui n'hésitait pas à sanctionner ses élites.

Ceci explique au passage pourquoi David laissa les cadavres sur la potence (cela est normalement interdit), afin que cette histoire se propage. Mais plus important encore, tous les Israélites viendront rendre hommage aux martyrs. Ils en profiteront également pour se rattraper envers Chaoul, ce qui n'était pas possible précédemment vu que l'année de sa mort était dépassée.

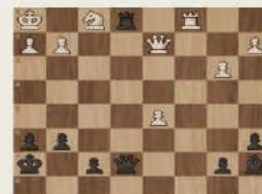
Yehiel Allouche

Devinettes

- 1) Pourquoi la Torah a-t-elle spécifié de ne pas allumer le feu le Chabbat ? Elle a pourtant déjà dit de ne faire aucun travail Chabbat ? (Rachi, 35-3)
- 2) De quel organe provient l'élan de donner à autrui ? (Rachi, 35-5)
- 3) En dehors du Michkan lui-même, quoi d'autre est aussi appelé « Michkan » ? (Rachi, 35-11)
- 4) Je suis un bijou en or porté sur le bras. Qui suis-je ? (Rachi, 35-22)
- 5) Qui était la mère de 'Hour ? (Rachi, 35-30)

Echecs

**Comment les noirs
peuvent-ils faire
Mat en 3 coups ?**



Réponses aux questions

- 1) Le Rachbam rapporte dans ses responsas (Siman 582) : « Bien que l'idéal serait que la tsédaka soit faite discrètement, il est tout de même bon (pour encourager les gens à donner) de publier les noms des donateurs fortunés ayant participé très généreusement à de nobles œuvres charitables. » Ainsi, « c'est quoi la chose » ("zé hadavar") que « Hachem ordonne et encourage » ("acher tsiva Hachem") de « dire » ("lémor") et de publier ouvertement ? Et la Torah de répondre : "ké'hou méitékhem térouma" ... "kol nédiv libo" yéviéa » (autrement dit : "C'est la "térouma, la tsédaka" de chaque grand "donateur au cœur généreux"). (Pardess Yossef)
- 2) A fabriquer avec les peaux de nombreux té'hachim (que Hachem créa juste pour la période du Michkan) , "des chaussures inusables" ("naalékha lo balta") permettant miraculeusement aux bné Israël de traverser avec elles le désert pendant 40 ans.
Hachem promet de nous ceindre de chaussures de ta'hach lors de la mitsva de «Alya larégel léatid lavo» (Yé'hezkel 16-10). ("Gour Arié" (25-5), responsa Divré Yoél (Siman 82-4), Targoum chir Hachirim (7-2))
- 3) Ce mot inclut les femmes riches qui, malgré les nombreuses servantes qu'elles possédaient, filèrent personnellement (de leurs propres mains) les tapis et tentures du Michkan, afin de mériter d'accomplir elles-mêmes cette noble Mitsva. (Malbim)
- 4) a) 12 ans (Dorech Tsion du Rav Moutsafi citant le Midrach Rabba)
b) 13 ans (Seder Hadorot du Rav Halperine, p.112)
- 5) Aux animaux ("béhémot") tels que les bœufs, les chèvres, le Hilazon qui arrivèrent d'eux-mêmes avec zèle et 'hokhma, afin d'offrir leurs peaux ou poils pour le Michkan. « Remez ladavar » (36-1) : « Véassa betsalel ... acher natan Hachem 'hokhma outouvouna' bahéma' ladaate laassote ète kol mélékhet hakodech... ». Ne lis pas « bahéma » (en lesquels) mais « béhéma » ("animal"). (Chémot Rabba, paracha 48, Siman 3, Etz Yossef).
- 6) a) C'est à travers les glaces de ces miroirs, que les femmes pouvaient observer le cérémonial de la femme Sota, buvant les eaux amères extraites du Kiyor. (Daat Zékénim des Baalei Hatossefot)
b) Etant interdit aux femmes de se mêler et de se déplacer entre les hommes au Temple, c'est grâce et à travers les glaces de ces miroirs, que ces dames pouvaient voir de l'extérieur (de l'entrée du "Ohel Moed") le Séder de la Avoda et de la Téfila des Cohanim et des Lévyim évoluant à l'intérieur du Beth Hamikdash. (Yalkout David)

Rabbi Yitz'hak Eizik Halévi

Auteur de « Dorot Harichonim »

Rabbi Yitz'hak Eizik Halévi Rabinowitz est né en 1847 à Ivenits, près de Vilna. Alors qu'il était encore tout jeune, son père fut assassiné par des soldats et le petit orphelin alla vivre chez son grand-père à Vilna, ville de sages et d'érudits.

À l'âge d'environ 6 ans, il commença à étudier la Guemara, et se fit très rapidement connaître par ses grands talents, particulièrement sa mémoire phénoménale. Quand il atteignit 13 ans, il fut accepté comme élève à la grande yéchiva de Volojine où il se fit la réputation d'avoir un intellect prodigieux. Le directeur de la yéchiva, qui connaissait ses grandes capacités, se consacra à lui avec une immense affection. Mais il ne resta qu'un an à la yéchiva. En rentrant à Vilna, il s'enferma dans sa chambre et étudia la Torah jour et nuit. Il acquit de grandes connaissances dans tous les domaines de la Torah, et devint expert des deux Talmuds.

À l'âge de 18 ans, il épousa Elke Kovner, la fille de son oncle. De plusieurs villes on s'adressait à lui pour qu'il vienne être Rav, mais sa famille le convainquit de ne pas gagner sa vie au moyen de la Torah, et il se mit à faire le commerce du thé, que sa femme dirigeait, pendant que lui-même étudiait la Torah tout en se consacrant aux besoins de la communauté. C'est à cette époque qu'il écrivit son

premier livre, « Batim Levadim ». Quelques années plus tard, Rabbi Yitz'hak Eizik Halévi occupait une place importante parmi les rabbanim de Russie. Au bout d'un certain temps, il fut nommé à la tête des directeurs de la yéchiva de Rabbi Malya. À 21 ans, il fut honoré du titre important d'administrateur de la grande yéchiva de Volojine. Seules des personnalités exceptionnelles ont été couronnées de ce titre. Grâce à cette nomination, il devint célèbre dans tout le monde rabbinique. Beaucoup de rabbanim lui adressaient des questions de Halakha et les élèves de la yéchiva de Volojine venaient le trouver pour lui demander conseil et se faire guider. Rabbi Yitz'hak Eizik prenait part activement aux grandes réunions qui se tenaient chez le gaon de la génération, Rabbi Yitz'hak El'hanan de Kovno.

En 1895, il fut contraint de quitter Vilna pour s'installer en Allemagne. Son départ affecta profondément la ville, et beaucoup de gens regrettaient leur chef tant aimé. Peu de temps après son arrivée en Allemagne, il commença à se consacrer aux lourdes difficultés qui pesaient sur les juifs allemands. Avec un grand courage, il combattit les « rabbins » libéraux qui voulaient faire entrer des nouveautés dans la religion.

À la suite de sa lutte contre les diverses sortes de maskilim, il en vint à décider de fonder une organisation mondiale de Juifs orthodoxes à chaque endroit. Il proposa que ce nouveau mouvement porte le nom d'Agoudat Israël. Cet organisme regrouperait tout le judaïsme orthodoxe, et écrit.

s'occuperait de tous les problèmes des juifs. Il réussit à rassembler dans la ville de Kotowitz tous les grands de la Torah de Russie et les grands rabbanim et dirigeants du judaïsme allemand. À Kotowitz fut fondée l'Agoudat Israël, et Rabbi Yitz'hak Halévi fut à juste titre couronné comme père du mouvement.

De plus, il constata que tous ceux qui écrivaient sur l'histoire juive à cette époque déformaient la Torah d'Israël, et introduisaient des erreurs délibérées dans la Torah écrite et la Torah orale. Il fit alors tout pour défendre les valeurs saintes d'Israël, et avec enthousiasme et dévouement, il écrivit le livre Dorot Harichonim, montrant à tous que Moché est vérité et que sa Torah est vérité, et il rendit à la sainteté de l'histoire juive la place qui lui revenait.

Son amour pour Erets-Israël était extrême. Il aida considérablement les habitants des implantations et contribua à fonder des établissements d'éducation pour les enfants juifs. Il appela ce réseau d'éducation « Netsa'h Israël ». En 1913, ce réseau englobait 10 écoles, 40 maîtres et 1000 élèves. Rabbi Yitz'hak Eizik Halévi travailla dur toute sa vie. Un soir, alors qu'il se promenait, il eut une crise cardiaque, et rendit son âme à son Créateur (en 1914). À sa demande, on ne fit pas d'oraisons funèbres pendant l'enterrement mais on lui rendit un grand honneur : tous ceux qui l'accompagnaient allèrent à pied de chez lui jusqu'au cimetière, et on plaça son corps pur dans un cercueil qui avait été fait à partir des planches de la table sur laquelle il avait étudié et écrit.

David Lasry

La Question

Lorsqu'en descendant du Sinaï, Moché constata la faute du veau d'or par Israël, il prit l'initiative de briser les Tables de la Loi jugeant que le peuple d'Israël n'était plus apte à les recevoir.

Cependant, nous pouvons nous demander quelle caractéristique de ces Tables les rendait inaptes à être reçues après la faute ? De plus, il serait légitime de nous interroger sur la manière dont Moché put appréhender par lui-même les conséquences de cette faute sur l'incompatibilité du peuple avec ces premières Tables de la Loi ?

Le midrach nous enseigne qu'au moment du don de la Torah, fut extraite d'Israël la « souillure » du serpent (insérée dans l'être humain au moment de la faute originelle), et que celle-ci revint avec les conséquences mortelles qui lui sont inhérentes, suite à la faute du veau d'or. Nous pouvons donc en déduire que ces 2 fautes peuvent être mises sur un pied d'égalité, et donc les répercussions qui en découlèrent visant à réparer la faute doivent également être du même acabit. Or, au sujet des répercussions de la faute d'Adam, il est écrit : « Tu mangeras ton

pain à la sueur de ton front » (Béréchit 3,19). La raison de cette sentence est que puisqu'Adam a fauté sur la matérialité en consommant ce qu'il avait reçu sans avoir à fournir le moindre effort, il devra dorénavant peiner pour se nourrir afin de sanctifier à nouveau cette même matière (qui jusque-là l'était par nature), et ainsi réparer de ses mains ce qu'il a détérioré. Il en va de même en ce qui concerne la faute du veau d'or. Toutefois, la avoda zara était une faute relevant du monde spirituel. En cela Moché comprit que le seul moyen de réparer cette faute était désormais de devoir peiner dans la spiritualité. Or, les premières Tables de la Loi ayant été façonnées intégralement par Hachem depuis le matériau utilisé jusqu'à l'écriture, ne pouvait être autre chose que totalement parfaite et n'aurait donc pu demander le moindre effort pour l'appréhension de la Torah. Moché déduisit donc que ces Tables de la Loi n'étaient plus adaptées pour Israël et prit l'initiative de les briser. Par la suite, Hachem lui ordonna après avoir accordé Son pardon à Israël, de sculpter lui-même les secondes Tables, laissant par cette intervention humaine la place pour l'effort dans l'étude de la Torah et plus globalement dans la réparation spirituelle.

G.N.

Le respect du Chabbat ... même par la parole

Pélé Yoets

La Torah nous demande de nous reposer le Chabbat, comme il est dit : "Pendant six jours tu travailleras, mais le septième jour tu auras une solennité sainte, un chômage absolu en l'honneur de l'Éternel." (Chémot 35,2)

Il est connu que le respect du Chabbat est équivalent à toutes les mitsvot (Chémot Raba 25,12), à tel point que même si une personne commettait de l'idolâtrie, comme on le faisait à la génération de Enoch, le respect du Chabbat suffit à lui faire pardonner ses fautes (Chabbat 118b).

De plus, nos maîtres nous disent que si les Béné Israël gardaient deux Chabbat convenablement, ils seraient alors délivrés (Ibid.). Plusieurs personnes prennent soin de se délecter ce jour-là, comme le veut la loi. Cependant, il arrive que certaines d'entre elles pensent qu'il n'y a pas d'interdit à prononcer des paroles "profanes", à savoir, des paroles qui ne sont pas relatives au Chabbat, en ce jour saint. Cette interprétation peut être facilement remise en question, puisque la Torah justifie le repos du Chabbat du fait qu'Hachem s'est arrêté de travailler (Chémot 20,11). Or, le seul "travail" qu'Hachem a réalisé lors de la création ne s'est fait que par la parole, comme le dit le Psaume (33,6) " par la parole de l'Éternel les cieux se sont formés". La simple action qui consisterait à dire " je ferai telle chose demain", si cette chose est

interdite pendant Chabbat, entraîne une réelle profanation de ce jour sacré. De même il peut arriver à ce qu'un juif demande à un non-juif de lui faire un travail interdit pendant Chabbat, cela reste strictement interdit. Il est déjà prohibé de profiter d'une action d'un non-juif en notre faveur même si nous ne lui avons rien demandé, à fortiori, si on le lui a demandé.

Le Chabbat doit être le jour propice pour l'étude de la Torah écrite et orale. Il est essentiel d'étudier les lois du Chabbat en utilisant des livres appropriés à ce sujet, ou avec un maître, car privé de cet enseignement, on pourra trébucher fréquemment sur plusieurs interdits tels que : les interdits d'ordre rabbinique, l'interdit de chasser, trier, blanchir ou de faire réchauffer les aliments de manière interdite. Le Sefer h'assidim (154) explique que de la même façon que nos maîtres ont recommandé (Pessahim 6a) l'étude approfondie des lois de Pessah avant cette fête, ainsi, il est nécessaire de réviser l'ensemble des lois du Chabbat. Il faudrait le faire au moins une fois par an.

Rappelons que c'est par le mérite de l'observance du Chabbat que nous allons pouvoir être délivrés (Yérouchalmi Taanit 1,1). Il est donc nécessaire que chacun encourage son prochain dans ce domaine pour que l'on puisse ensemble mériter la délivrance finale. (Pélé Yoets Chabbat)

Yonathan Haïk

Rébus



La Force d'une parabole

Suite à la faute du veau d'or, Moché cherche à obtenir le pardon pour les Béné Israël. Le 10 Tichri, ce pardon est enfin obtenu. Le Midrach (Tanhouma 8) rapporte que ce même jour, Hachem nous donne la Mitsva d'ériger un Michkan pour racheter l'erreur du Eguel. Ainsi, en apportant de l'or pour la construction du Michkan, les Béné Israël rachèteront le fait d'avoir apporté de l'or pour confectionner le veau d'or.

Ce qu'il faut à présent comprendre, c'est pourquoi la paracha de Térouma qui parle de la fabrication du Michkan, est placée avant celle du veau d'or ? Autrement dit quelle raison a poussé la Torah à s'affranchir de la chronologie et à placer la Mitsva du Michkan avant le passage du veau d'or alors qu'elle n'a été donnée qu'après !?

Rabénou Béhayé (1050-1120) explique que concernant les autres peuples, ce n'est qu'après les avoir frappés

qu'Hachem se préoccupe de les guérir. Pour les Béné Israël par contre, Hachem est Makdim réfoa lamaka, c'est-à-dire qu'il met en place les éléments de la solution avant même que le problème ne se soit présenté. Ainsi, mentionner le Michkan avant même la faute du Eguel, fait écho à cette conduite d'Hachem à notre égard.

Nous retrouvons d'ailleurs ce principe de Makdim réfoa lamaka dans la Méguila. Le complot contre Achachvéroch est mentionné juste avant la montée au pouvoir de Haman, pour rappeler que Hachem avait placé Mordekhaï en position de force (Achachvéroch lui étant redevable), avant même que Haman ne prenne du galon.

Nous pouvons à présent nous demander pourquoi, pour Israël, Hachem anticipe la solution avant le problème ? Si au final Il va de toute façon faire émerger cette solution, pourquoi ne se contente-t-il pas d'attendre le problème pour y apporter l'issue favorable (comme Il le fait d'ailleurs concernant les autres peuples) ?

Essayons de l'expliquer par une parabole. *Après avoir fait une bêtise, un enfant se voit puni par son père. Ce dernier lui annonce que dorénavant il ne lui achètera plus de bonbons. L'ampleur de la sanction pousse l'enfant à réfléchir aux conséquences de son acte. Après réflexion, il comprend son erreur et que la punition était justifiée. Il s'adresse donc à son père pour s'excuser et lui dire qu'il essaiera de ne pas recommencer. Son père accueille avec joie sa prise de conscience et lui dit : " Viens dans mon bureau, j'ai pour toi des bonbons que j'avais achetés en attendant ce moment". En voyant que son père avait pris soin au préalable d'acheter ces bonbons, le fils comprend alors que la punition n'était pas un but en soi mais juste un moyen pour l'aider à regretter. Ce qu'il croyait être une sanction était en fait une véritable preuve d'amour.*

Hachem doit parfois nous mettre à l'épreuve mais en préparant la yéchoua en amont, Il nous aide à réaliser tout l'amour de Sa démarche.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léilouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Imanouel est un papa admirable qui travaille dur pour nourrir sa famille. Chaque semaine, il fait donc les courses afin de remplir son frigidaire de tout ce que ses enfants pourraient avoir besoin. Mais comme il n'a pas toujours l'argent sur lui pour payer, Avraham, le responsable de l'épicerie, lui crée un compte, ce qu'il a d'ailleurs fait pour la plupart des gens de son quartier. Avraham est prêt à lui faire crédit et chaque fois que lui et ses enfants font des achats, il suffit de donner un code à cinq chiffres (qui correspond au compte du client) auprès d'Avraham pour que celui-ci enregistre et rajoute cela à leurs dettes. Mais voilà qu'un jour, alors qu'Imanouel demande à la caissière de mettre la facture sur son compte, numéro untel, un enfant posté à côté retient le numéro et en profite. Pendant plusieurs semaines, cet enfant s'achète toutes sortes de sucreries et les met sur le compte d'Imanouel sans que personne ne se rende compte du vol. Un jour, alors qu'il vient de recevoir sa paye, Imanouel en profite pour aller payer ses dettes auprès d'Avraham. Mais lorsqu'il entend le total, il est choqué, la somme équivalait au double de ce qu'il dépense tous les mois. Étonné, il demande donc à Avraham de lui sortir le détail de toutes ses courses et celui-ci s'exécute immédiatement. Imanouel remarque rapidement qu'il y a beaucoup de friandises qu'il ne se rappelle pas avoir achetées. Il demande donc des explications à Avraham qui lui dénonce que le responsable n'est personne d'autre que son fils. Imanouel est encore plus étonné car il n'a que des filles et espère d'ailleurs avoir un jour un garçon. Avraham comprend rapidement qu'on l'a arnaqué et que l'enfant se faisant passer pour son fils est en fait un petit voleur. Ce petit chenapan disparaît étonnamment de la circulation et ne vient plus faire « ses courses » dans cette petite épicerie. Ils se disputent maintenant à savoir qui cet enfant a volé. Imanouel argue que les articles appartiennent à Avraham et c'est donc lui qui a été volé. D'un autre côté, celui-ci rétorque que le compte appartient à Imanouel et c'est donc lui qui doit payer. Qui a raison ?

Rav Zilberstein nous apprend que l'acheteur accepte, en créant un compte, de payer ce qui est inscrit dessus lorsqu'on présentera le code du compte. En cela, Imanouel est donc responsable de payer puisqu'Avraham, en donnant de sa marchandise à Imanouel ou à son envoyé, le fait d'après cette acceptation. On pourrait peut-être trouver une preuve dans les paroles du Chakh. Celui-ci parle d'un cas où un emprunteur et son créancier se sont mis d'accord que l'emprunteur donnera l'argent à l'envoyé du prêteur le jour venu. Ils ajoutent que pour ne pas que quelqu'un prenne la place du véritable Chaliah du créancier, ils se mettent d'accord qu'on ne fera confiance qu'à celui qui présentera la signature de celui-ci. Si un voleur vient à usurper la signature du prêteur et que l'emprunteur lui donne l'argent, il sera Patour (irresponsable) car il a agi comme le prêteur lui avait demandé. On pourrait légitimement penser qu'il en sera de même pour Avraham qui a agi selon la demande d'Imanouel, à savoir de donner des articles à celui qui lui donnera le code de son compte.

En conclusion, Imanouel sera 'Hayav de payer la totalité de la somme puisqu'Avraham n'a fait que suivre ses directives en ne faisant pas payer celui qui lui donnera le code.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

Six Jours sera fait le travail ..."(35,2)

Rachi écrit : " L'interdiction de travailler pendant Chabbat est mentionnée avant l'ordre de construire le Michkan pour nous apprendre que la construction du Michkan ne repousse pas Chabbat".

Les commentateurs demandent :

Dans la parachat Ki tissa, la construction du Michkan est mentionnée avant le Chabbat mais on apprend que la construction du Michkan ne repousse pas Chabbat du mot " Akh ".

Le verset dit : " Et toi parle aux Bné Israël en disant : Akh (Seulement) vous garderez Mes Chabbat .. "(31,13)

Rachi écrit : "Bien que vous poursuiviez la construction du Michkan avec empressement et zèle ne "repoussez " pas le Chabbat à cause de lui. Toutes les fois où sont employés les termes akh (seulement) ou raq (uniquement) c'est pour exclure. Ici, il s'agit d'exclure le Chabbat de la construction du Michkan...".

Pourquoi avoir mentionné la construction du Michkan avant Chabbat et ainsi laisser croire que cette construction repousse Chabbat et ensuite inverser cette compréhension en ajoutant le mot "Akh " ? Pourquoi ce changement entre parachat Vayakel qui mentionne le Chabbat avant et la paracha Ki tissa qui met Chabbat après mais avec le mot "Akh " ?

Le kéli Yakar répond :

Le respect du Chabbat est un kavod (honneur) pour Hachem car il est le témoignage qu'Hachem a créé le monde. La construction du Michkan est un kavod pour les Bné Israël car il est le témoignage qu'Hachem a pardonné aux Bné Israël la faute du veau d'or et fait résider Sa chekhina parmi eux.

Dans la parachat Ki tissa où c'est Hachem qui parle, pour donner du kavod aux Bné Israël, Hachem a devancé la construction du Michkan mais puisque cela pourrait faire croire que la construction du Michkan repousse Chabbat, alors Hachem a ajouté le mot " Akh ".

Mais dans notre paracha où c'est Moché qui parle, pour le kavod d'Hachem il a mentionné le Chabbat en premier, et automatiquement cela nous enseigne également que la construction du Michkan ne repousse pas Chabbat.

On pourrait proposer la réponse suivante :

Tout d'abord ramenons quelques éléments :

1) Pourquoi Rachi s'allonge-t-il tellement sur l'éloge qu'Hachem fait de l'empressement à construire le Michkan ?

2) Le langage employé par Rachi est différent entre la paracha Ki tissa et Vayakel :

Paracha Ki tissa : Rachi écrit : "...le Chabbat est exclu de la construction du Michkan ".

Paracha Vayakel : " Rachi écrit : "...la construction du Michkan ne repousse pas le Chabbat "

3) Dans la paracha Ki tissa, le Ramban n'est pas d'accord avec Rachi de dire que le mot " Akh " qui connote une exclusion, une diminution est pour nous apprendre qu'on ne fait pas la construction du Michkan durant Chabbat car le mot " Akh " n'est pas sur le Michkan. Ce n'est donc pas le Michkan qui est exclu et diminué mais le mot "Akh " est sur

Chabbat c'est donc Chabbat qui doit être exclu et diminué. Ainsi, le Ramban explique que le mot "Akh " exclut le Chabbat lorsqu'il y a un cas de pikouah Nefech (danger de mort) et vient donc nous apprendre que pikouah Nefech repousse le Chabbat.

A présent, on peut dire : Dans la paracha Ki tissa Hachem s'adresse à Moché qui, comme le dit Rachi, a été nommé pour diriger et superviser la construction du Michkan.

La problématique est donc la suivante :

Il faut enseigner que le respect du Chabbat est supérieur à la construction du Michkan sans pour autant diminuer la valeur de la construction du Michkan, sans casser l'élan et l'enthousiasme à construire le Michkan.

Ainsi, Hachem emploie un langage qui a l'avantage d'enseigner qu'on ne construit pas le Michkan pendant Chabbat et en même temps montre l'immense valeur de la construction du Michkan. Ceci de quatre manières :

1) Le fait même de précéder le Michkan au Chabbat.

2) De faire l'éloge sur leur enthousiasme à construire le Michkan.

3) En appliquant " Akh " sur Chabbat où Rachi bien conscient de la question du Ramban dit qu'effectivement le "Akh" s'applique sur Chabbat. C'est pour cela qu'il change du langage habituel et dit " le Chabbat est exclu de la construction du Michkan », qui est un langage qui sous entend que la construction du Michkan occupe tout, prend toute la place, il est supérieur à tout, il recouvre tout, il repousse tout et juste le Chabbat est exclu de cela. Ainsi ce langage rehausse la valeur du Michkan.

4) En s'exprimant avec le mot « Akh » Hachem dit : Construisez le Michkan, mais juste s'il-vous-plait, gardez le Chabbat. Cela sous-entend qu'on aurait pu penser qu'on puisse construire le Michkan pendant Chabbat. Cela donne au Michkan une valeur cosmique. En expliquant ainsi, Rachi répond à la question du Ramban en disant qu'effectivement, le " Akh " s'applique sur Chabbat car c'est bien le Chabbat qui est diminué au profit de la valorisation du Michkan.

Mais s'adressant à Moché Rabénou possédant une yirat chammaïm incommensurable cela ne pose pas problème.

A présent, dans la paracha Vayakel où Moché Rabénou doit transmettre ce message au peuple, Moché considère qu'il y a un danger d'employer ce même langage de peur de diminuer la valeur du Chabbat aux yeux du peuple. Ainsi, Moché Rabénou décide de transmettre le message d'Hachem de ne pas construire le Michkan pendant Chabbat en employant un autre langage qui, vu leur motivation et enthousiasme de construire le michkan, ne représente pas de risque de diminuer la valeur de la construction du Michkan aux yeux du peuple. Ils ne vont pas se refroidir si facilement car cette construction est pour eux la réparation et le pardon du veau d'or. Voila pourquoi Moché Rabénou change de la paracha Ki tissa et devance le Chabbat pour le mettre au premier plan et ne faire passer la construction du Michkan qu'en second plan.

Mordekhaï Zerbib



Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsalik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsalik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsalik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

« Moché fit assembler toute la communauté des enfants d'Israël et leur dit : «Voici les choses que l'Éternel a ordonné d'accomplir.» » (Chémot 35, 1)

Pourquoi Moché rassembla-t-il le peuple précisément ici, plutôt qu'à tout autre endroit où il s'adressa à eux ?

Le Ramban explique : « Moché, après avoir ordonné, avec un masque sur le visage, à Aharon, aux princes et à tous les hommes les paroles de l'Éternel prononcées au mont Sinaï suite à la brisure des Tables de la Loi, rassembla l'ensemble du peuple, hommes et femmes. Il leur parla de la *mitsva* du Tabernacle, déjà énoncée par D.ieu avant la brisure des Tables. Car, du fait que le Saint béni soit-Il s'était à présent apaisé, lui avait remis les secondes Tables et avait tranché une nouvelle alliance assurant le retour à l'amour des fiançailles et le prochain déploiement de Sa Présence parmi eux, comme Il l'avait ordonné auparavant – «Vous me construirez un Tabernacle et Je résiderai parmi vous» –, Moché leur ordonna donc maintenant tout ce que l'Éternel lui avait enjoint alors. »

Il en ressort que Moché ne rassembla les enfants d'Israël qu'afin de leur annoncer que la Présence divine retournerait en leur sein. Il en profita pour leur détailler tous les travaux du Tabernacle, à la manière d'un homme annonçant une bonne nouvelle qui prend plaisir à prolonger ses propos.

Le Créateur Lui-même s'en réjouit, comme l'attestent les quatre sections de la Torah consacrées au sujet du Tabernacle. Par ailleurs, chaque détail s'y trouve répété trois fois : la première quand Moché en reçut l'ordre, la seconde quand il le transmit au peuple et la troisième au moment de l'édification du Tabernacle. Ces répétitions démontrent l'amour de l'Éternel pour Ses enfants, auxquels Il venait de pardonner le péché du veau d'or, et Son bonheur de résider à nouveau parmi eux. D.ieu leur signifiait également que le but de la Création est de Lui réserver une demeure sur terre.

Nos Sages affirment à cet égard (*Midrach Agada*) qu'au moment où le Saint béni soit-Il créa le monde, Il souhaita avoir une demeure dans les sphères inférieures comme Il en a une dans les supérieures. Au départ, Sa résidence sur terre était similaire à Sa résidence dans les cieux,

maskil LÉDAVID

Les membres
du corps
humain et les
ustensiles du
Tabernacle



puisque Sa gloire emplissait l'univers. Cependant, suite au péché du veau d'or, Il dut concentrer Sa Présence en un seul lieu, le Tabernacle.

D'où déduit-on que l'Éternel aspirait, au départ, à résider parmi les enfants d'Israël, et non pas uniquement en un lieu fixe ? De l'ordre qu'Il énonça avant qu'ils ne commettent le péché du veau d'or : « Vous Me construirez un sanctuaire et Je résiderai au milieu de vous » – et non « de lui ».

C'est pourquoi Moché rassembla ici tous les membres du peuple, afin de leur transmettre les ordres relatifs au Tabernacle et, par ce biais, de leur enseigner leur devoir de se sanctifier pour devenir des réceptacles dignes d'abriter la Présence divine.

Nos Maîtres soulignent (*Kohélèt Rabba* 1, 4) que tout ce que D.ieu a créé en l'homme, Il l'a aussi créé sur terre. Ainsi, on peut dire que le cerveau de l'homme, siège de son âme, est parallèle au Tabernacle et au Temple, résidences de la Présence divine, l'âme humaine, parcelle divine, lui étant comparée (*Brakhot* 10a). Quant au cœur de l'homme, doté de la compréhension (*Brakhot* 61b), il correspond à l'arche du Témoignage, qui contenait les Tables de la Loi et le *séfer Torah*.

Le Tabernacle, dont les ustensiles ressemblent aux membres du corps de l'homme, lui indique la manière de se conduire dans ce monde. Lors de la traversée du désert, le Tabernacle était monté, puis démonté maintes fois, en fonction des étapes et des voyages du peuple juif, qu'il accompagnait toujours. De même, il incombe à l'homme d'aller constamment de l'avant dans son élévation spirituelle et, même s'il trébuche parfois et ne parvient pas à surmonter l'épreuve, il se relèvera et se renforcera de nouveau, à l'image du Tabernacle qu'on reconstruisait après l'avoir démonté.

La Torah s'attarde longuement sur les moindres détails des travaux du Tabernacle, parce qu'ils recèlent des leçons pour l'homme qui, en tout point, ressemble à cet édifice et à ses ustensiles. Celui qui s'efforce de se sanctifier dans ce monde acquiert la dimension du Tabernacle et permet à la Présence divine de venir résider en lui.

25 Adar I 5782
26 février 2022

1228

Chabbat Chékalim Chabbat Mévarkhin
Le molad sera jeudi la troisième heure
5 minutes et 17 'halakim

HORAIRES DE CHABBAT



	Jérusalem	Tel-Aviv	'Haifa	Beer-Chéva
Allumage des bougies	4:58	5:13	5:05	5:19
Clôture du Chabbat	6:11	6:13	6:11	6:13
Rabbénou Tam	6:51	6:48	6:48	6:51



Hilloulot

Le 25 Adar, Rabbi Guerchon de Kitov

Le 25 Adar, Rabbi Its'hak Abou'hatséra,
le Baba 'Hakaï

Le 26 Adar, Rabbi Yéhocoua Elazar Hacoheh
'Hemdi, auteur du *Vélavach Hacoheh*

Le 26 Adar, Rabbi Ezra Tsion Mélamed

Le 27 Adar, Rabbi Réfaël Moché Bola,
auteur du *Guèt Mékouchar*

Le 27 Adar, Rabbi Chlomo Eliachiv,
auteur du *Léchem*

Le 28 Adar, Rabbi Mordékhaï 'Hévroni

Le 28 Adar, Rabbi Acher Choulman

Le 29 Adar, Rabbi Yéhouda Lion Kalfon,
président du Tribunal rabbinique de Tétouan

Le 29 Adar, Rabbi Guerchon Liebmann,
Roch Yéchiva d'Or Yossef

Le 1^{er} Adar II, Rabbi Immanouel 'Haï Riki,
auteur du *Michnat 'Hassidim*

Le 1^{er} Adar II, Rabbi Tsadka 'Houtsin



PAROLES DE TSADIKIM



Perles de Torah sur la paracha
entendues à la table de nos Maîtres

De la vaisselle jetable sur la table de Chabbat ?

« Mais au septième jour, vous aurez une solennité sainte. »
(Chémot 35, 5)

Notre Maître, le Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto *chelita* répète souvent que nous devons exploiter chaque minute du jour saint pour en faire un repos véritable, c'est-à-dire doté de crainte du Ciel. Il s'agit de se soustraire totalement à notre joug profane, d'ôter nos vêtements spirituellement sales pour revêtir une parure royale.

Le Saint béni soit-Il, Maître et Juge du monde, n'exige pas de l'homme ce qui dépasse ses potentialités. Le Chabbat, nous sommes donc en mesure d'élever l'atmosphère régnant dans notre foyer et, même si nous le faisons dans une petite mesure, notre Chabbat aura déjà une autre dimension. Notre âme se délectera alors de cet avant-goût du monde à venir.

Une question intéressante, posée par un couple, fut soumise à Rav 'Haïm Kanievsky *chelita* au sujet de la vaisselle à utiliser le Chabbat. Le mari affirma qu'ils utilisaient beaucoup de vaisselle durant ce jour et qu'il serait difficile à son épouse de les laver, aussi préférerait-il qu'on en utilise de la jetable. De cette manière, on pouvait facilement la jeter à la poubelle avec les déchets, dans la nappe, elle aussi jetable.

Quant à sa femme, elle expliqua que même si cela lui simplifierait certes le travail et contribuerait même, peut-être, à sa délectation du Chabbat, elle craignait que cela ne porte atteinte à l'honneur dû à ce jour. Pourquoi ne pas l'honorer par les plus beaux ustensiles, comme quand on reçoit un invité de marque ?

Le Sage leur répondit par une autre question, posée à son oncle, le 'Hazon Ich *zatsal*. Les *bné Torah* ont l'habitude d'honorer le Chabbat en portant une belle cravate. Une fois, un *ba'hour* se rendit auprès de ce dernier pour lui faire part de sa grande difficulté à la mettre en été, parce qu'il transpirait beaucoup. Il lui demanda s'il avait le droit de ne pas porter de cravate ou si cela serait considéré comme un mépris du jour saint.

Le 'Hazon Ich lui répondit : « S'il n'y a pas de jouissance, il n'y a pas non plus d'honneur. » Autrement dit si ce jeune homme ne retirait aucun plaisir du port de la cravate, cela n'honorait pas le Chabbat.

D'après cela, on peut répondre que du fait qu'il est très difficile de laver beaucoup de vaisselle, l'utilisation de la jetable ne représente pas un déshonneur du jour saint.

GUIDÉS PAR LA Émouna

Étincelles de émouna et de bita'hon
consignées par le Gaon et Tsadik Rabbi
David 'Hanania Pinto *chelita*

Le cœur bouché

À la fin du mois d'Av, un élève de Yéchiva me confia, bouleversé, qu'à deux jours de la reprise, il ne ressentait aucune envie d'étudier la Torah, comme si son esprit s'était bouché aux paroles de celle-ci.

Cette confidence me peina et je lui fis la remarque suivante : « Comme tu le sais certainement, quand une personne a une crise cardiaque, c'est dû à un caillot qui bouche ses artères. Plus il est gros, plus l'attaque est grave et, pour traiter le problème, il faut procéder d'urgence à un cathétérisme cardiaque, afin de retirer le caillot et de permettre au sang de circuler de nouveau librement. »

Je me tus quelques instants, et, constatant l'approbation tacite du *ba'hour*, je poursuivis : « De même, quand un Juif a le cœur obstrué d'un point de vue spirituel, cela l'empêche d'étudier la Torah de bon cœur et avec joie et c'est pourquoi il lui faut d'urgence retirer ce bouchon.

« Tu dois donc rechercher dans tes actes et te demander pourquoi ton cœur et ton esprit se sont bouchés aux paroles de Torah. Peut-être est-ce arrivé parce que tu as vu ou entendu des choses impures ou mangé des mets non-cachère, ce qui est de nature à boucher le cœur de l'homme et à lui ôter tout enthousiasme pour le service divin.

« Quand tu auras déterminé l'origine et la cause de ce "bouchon", tu pourras faire *téchouva*, après quoi ton goût et ta motivation pour l'étude reviendront. Tu mériteras alors d'étudier la Torah

et de servir le Créateur dans
la joie ! »



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre
Maître le Gaon et Tsadik Rabbi
David 'Hanania Pinto chelita

La sainteté du Chabbat, la priorité

« Moché fit assembler toute la communauté des enfants d'Israël et leur dit : “Voici les choses que l'Éternel a ordonné d'accomplir. Pendant six jours, on se livrera au travail, mais au septième, vous aurez une solennité sainte, repos complet en l'honneur de l'Éternel ; quiconque y accomplira un travail mourra.” » (Chémot 35, 1-2)

Bien que le but essentiel de ce rassemblement fût de solliciter les dons des enfants d'Israël en faveur de l'édification du Tabernacle, Moché commença par leur énoncer la *mitsva* du Chabbat, durant lequel tout travail est interdit. Seulement ensuite, il passa au sujet des prélèvements : « Prenez de chez vous un prélèvement pour l'Éternel ; que tout homme au cœur généreux l'apporte, ce prélèvement du Seigneur : or, argent et airain. »

Comme nous le savons, l'ordre narratif de la Torah n'est pas fortuit, mais, au contraire, porteur d'enseignements. En ouvrant son discours par la *mitsva* du Chabbat, alors que les dons pour le Tabernacle constituaient le but du rassemblement, Moché signifiait au peuple l'immense valeur du jour saint, plus important encore que la *mitsva* de *tsédaka*. Certains individus foulent du pied la sainteté du Chabbat et, pour calmer leur conscience, distribuent généreusement de l'argent aux nécessiteux. Ces gens se rassurent en se disant que, s'ils n'observent pas le Chabbat, néanmoins, ils sont très scrupuleux dans la *mitsva* de *tsédaka*, laquelle « sauve de la mort » (Michlé 10, 2). Ils pensent ainsi être à l'abri de toute calamité et ne pas devoir subir de punition pour leur infraction du Chabbat.

Ainsi, Moché permit à nos ancêtres de prendre conscience de la valeur suprême du Chabbat, qui dépasse même la *mitsva*, pourtant si essentielle, de la *tsédaka*. À l'exemple du Saint béni soit-Il qui créa le monde en six jours et, le septième, cessa toute activité pour se reposer, il nous appartient d'honorer ce jour en nous reposant et en le consacrant à D.ieu.

Ceci ne doit pas amoindrir à nos yeux l'importance de la *tsédaka*, mais uniquement nous aider à réaliser la suprématie du Chabbat et la grande méticulosité que nous devons témoigner pour le respecter dans les moindres détails de ses lois.

La chémita



Pendant l'année de *chémita*, il est interdit de presser des fruits qu'on n'a pas l'habitude de presser. De même, on n'a pas le droit de faire du miel à partir de dattes ni de vin à partir de pommes. Par contre, il est permis de presser des olives pour confectionner de l'huile et des raisins pour faire du vin, parce qu'on les utilise couramment pour cet usage.

Si on a pressé des produits de la septième année, leur jus sera doté de sainteté.

Il est permis de presser des oranges, des citrons et des pamplemousses, car cette pratique est courante.

Il est permis de presser du citron pour obtenir du jus de citron naturel. On a aussi le droit de presser un citron sur du poisson frit ou sur un autre plat qu'on a l'habitude d'agrémenter ainsi.

Aujourd'hui, où on a l'habitude de faire du jus de carottes, cela est permis. Toutefois, certains l'interdisent.

Tous les fruits qu'on a l'habitude d'écraser peuvent également l'être durant la *chémita*. Même si on ne peut en extraire qu'un peu de jus, le fait de les écraser pour cela n'est pas considéré comme du gaspillage. Pour un bébé, il est même permis d'écraser des fruits ou légumes qu'on n'a pas l'habitude de consommer sous cette forme.

Il est permis de moudre de l'ail ou de l'oignon pour les mélanger à des boulettes. De même, des noix et des cacahuètes peuvent être moulues pour la préparation d'un gâteau. Toutefois, il faut veiller à ne pas mélanger une petite quantité de fruits de la septième année avec beaucoup d'autres ingrédients qui dissimuleraient le goût des premiers, car, le cas échéant, on leur ôterait leur sainteté.



en souvenir du JUSTE

**Rabbi Yaakov
Kaminetsky
zatsal**

Le Gaon Rabbi Yaakov Kaminetsky zatsal, l'une des plus grandes figures du judaïsme américain, était membre du Conseil des Sages de l'Agoudat Israël en Amérique. Il se distingua à la fois par son exceptionnelle érudition en Torah et par la finesse de ses vertus. Son impressionnante personnalité irradiait la lumière de la Torah sur tout son entourage.

Il se conformait, en tout point, à la stricte vérité. Cette vertu le guidait à chacun de ses pas et il refusait d'en dévier un tant soit peu, quel que soit le prix à payer. On raconte de nombreuses histoires à ce sujet ; nous allons en rapporter l'une d'entre elles.

Rabbi Yaakov avait l'habitude de ne pas manger de *matsa chrouya* (mélangée à un liquide) à Pessa'h. Ses disciples, sachant qu'il provenait d'une famille au rite litaï, permissif à cet égard, s'en étonnèrent. Quand

ils le questionnèrent à ce sujet, il leur expliqua sa position par une anecdote remontant à son enfance.

Il étudiait alors à la *Yéchiva* de Slabodka. La grande distance séparant la *Yéchiva* du foyer des élèves ne leur permettait pas de rentrer chez eux à chaque fête. La plupart d'entre eux restaient donc à la *Yéchiva*.

« Une année, raconta-t-il, je suis moi aussi resté au village pour Pessa'h. J'étais invité chez une famille pour les repas. Le soir du *Séder*, la maîtresse de maison servit une soupe et, j'ignore pourquoi, j'eus un doute concernant sa *cacheroute* et ne voulus pas la manger. D'un autre côté, je craignais de causer de la peine à mes hôtes. Aussi, je m'abstins de leur dire la véritable raison de mon refus et leur expliquai que, du fait qu'il y avait des boulettes à base de *matsa* dans la soupe, je ne pouvais pas la manger. Cette justification leur plut. Par la suite, afin de ne pas mentir, je m'engageai désormais à ne plus consommer de *matsa chrouya* à Pessa'h. »

Deux autres points remarquables de sa personnalité étaient son humilité et sa pudeur hors pair. Il détestait qu'on se lève en son honneur lorsqu'il entrait dans le hall de la *Yéchiva* ou en tout autre lieu. À une certaine occasion, il dérogea à son habitude.

Lui et Rabbi Chnéor Kotler zatsal devaient rejoindre le grand rassemblement annuel de la Agoudat Israël d'Amérique. Ce dernier lui suggéra d'entrer par une porte latérale, afin d'éviter que toute la

foule se lève devant eux. Mais Rabbi Yaakov refusa, expliquant : « Nos épouses se trouvent, elles aussi, parmi l'assemblée. Si tous se lèvent en notre honneur, elles en retireront beaucoup de plaisir. Laissons-les donc nous honorer pour leur honneur à elles ! De la sorte, il leur sera plus facile de continuer à assumer la lourde charge reposant sur leurs épaules, à cause des nombreuses sollicitations du public qui frappe à nos portes. »

L'ouvrage *Rabbi Yaakov* souligne que le souci mutuel de ce Sage et de son épouse, l'un pour l'autre, s'exprimait même dans des domaines, a priori, de moindre importance.

Lorsque la Rabbanite allait faire des courses, le *Tsadik* écoutait attentivement les bruits extérieurs pour déceler celui du moteur de la voiture qui la conduisait. Ainsi, dès qu'il l'entendait entrer dans le parking, il s'empressait, malgré son âge avancé, de sortir à sa rencontre pour l'aider à porter les courses jusqu'à leur domicile.

La veille de Souccot, Rabbi Yaakov alla dans sa *soucca* pour vérifier que tout était en ordre et qu'elle était bien cachère. Par erreur, la porte, qui n'avait qu'une poignée extérieure, se ferma derrière lui. Il tendit la main en direction de la sonnette pour que sa femme vienne lui ouvrir, mais, aussitôt, s'arrêta.

« Pourquoi déranger la Rabbanite et lui demander de venir m'ouvrir ? » se dit-il. Il contourna alors la maison pour rejoindre la porte d'entrée principale, qui était ouverte.

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,
à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

**Pour recevoir quotidiennement
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !



Vayakel, Chekalim (214)

ששית ימים תעשה מלאכה וביום השביעי יהיה לכם קדש שבת
שבתון ליהוה כל העשה בו מלאכה יומת (לה.ב.)

Pendant six jours sera fait le travail , et le septième
jour sera pour vous sainteté , un Chabbat de repos
[consacré] à Hachem , quiconque y fait un travail
sera mis à mort.(35.2)

Nous chantons, dans les 'zemiroth' du vendredi
soir: « Quiconque (*kol*) sanctifie le Chabbat
comme il convient, quiconque (*kol*) garde le
Chabbat selon la loi afin de ne pas le profaner, sa
récompense est grande, selon son action. A propos
de cette répétition du mot '*kol*' , le **Hafets Haim**
explique qu'il existe deux catégories de gens qui
observent le Chabbat. Certains le sanctifient en s'y
adonnant exclusivement à la Tora et aux activités
saintes. Voilà la façon de le sanctifier «Comme il
convient», puisque c'est dans ce dessein que le
Chabbat a été créé. D'autres ne le sanctifient par
aucun acte particulier, mais ils s'astreignent juste
à ne pas l'enfreindre. Un tel Juif « Garde le
Chabbat selon la loi afin de ne pas le profaner», en
veillant à ne pas y accomplir de travail prohibé.
Certes, ces deux catégories de personnes
observant le Chabbat sont promises l'une comme
l'autre à une grande récompense , mais chacune
sera rétribuée selon son action.

ויבאו כל איש אשר נשאו לבו וכל אשר נדבה רוחו אתו הביאו
את תרומת יהוה למלאכת אהל מועד ולכל עבודתו ולבגדי הקדש
« Ils vinrent , tout homme que portait son coeur , à
l'esprit généreux , qui apportèrent le tribut de
Hachem pour la construction de la tente
d'assignation et pour tout son service , ainsi que
pour les vêtements sacrés » (35.21)

Le Ben Ich Hai fait remarquer que, pour la
construction du Michkan, en plus de bonne
volonté , les Béné Israël devaient faire preuve de
«Sentiments élevés». C'est ce que signifie
l'expression « Tout homme que portait son cœur».
Il s'agissait effectivement de participer avec joie à
cette construction. Dans notre verset , la Torah
tient à nous avertir que lorsque l'homme veut
donner la Tsédaka, le mauvais penchant s'efforce,
par différents arguments, de le convaincre qu'il lui
est difficile d'accomplir cette Mitsva. Aussi, ce
don sera fait, sinon avec tristesse, du moins avec
peine, et altérera sa valeur. **Rav Hayim Vital** écrit
que, concernant la Mitsva de Tsédaka, il faut
veiller particulièrement à la réaliser avec joie. **Le
Ben Ich Hai** ajoute que la tristesse est symbolisée
par la terre, le plus inférieur des quatre éléments, la
terre, l'eau, l'air et le feu. En revanche, pour

susciter la joie, il faut porter son regard vers le
haut, vers Hachem, et de cette façon élever son
cœur vers la spiritualité. On pourra alors réaliser la
Mitsva de Tsédaka, ainsi que toutes les Mitsvot,
dans la joie.

בצלאל בן אוּרי בן חור למשה יהודה (לה.ל.)

« Betsalel fils de Ouri et de Hour de la tribu de
Yehouda » (35,30)

Pourquoi la Torah remonte-t-elle la généalogie de
Betsalel à Hour, son grand-père ? En remontant sa
généalogie à Hour, la Torah veut enseigner que
cette intelligence lui est venue par le mérite de son
grand-père, Hour. En effet, quand le peuple fit le
veau d'or, Hour essaya à tout prix d'empêcher la
faute, et pour cela, il fut prêt même à donner sa vie
et le peuple le tua. Une telle attitude s'oppose au
bon sens. Hour a agi pour l'Honneur d'Hachem,
sans aucune logique et aucune considération.
L'intelligence de l'homme lui permet de se
protéger et de sauver sa vie. Hour mit son
intelligence de côté et donna sa vie pour empêcher
la faute. Hachem le récompensa en lui donnant
Bétsalel comme petit-fils, qui fut justement doté
d'une intelligence extraordinaire.

Méchekh Hokhma

ויפלא העם מהביא (לו.ו.)

« Le peuple cessa d'amener (les offrandes pour le
Michkan) » (36,6)

Dans la Torah, le terme : Cessa (*vayikalé* - ויכלא)
apparaît uniquement à deux reprises: Dans notre
verset, et une autre fois dans le verset: « La pluie
cessa » (*vayikalé* - ויכלא - Noah 8,2), concernant le
déluge. Le lien entre ces deux fois est que c'est en
donnant à la Tsédaka que l'on attire sur nous le
flux de la bénédiction divine. Ainsi, si l'on cesse
de donner, ce flux aussi se retire. De sorte que si
« le peuple cesse d'amener », alors « la pluie cesse
de descendre » La pluie, symbole du flux divin,
cesse de s'épancher si le peuple aussi cesse de
donner à la Tsédaka.

Admour de Bobov

והמלאכה הייתה רים לכל המלאכה לעשות אתה והותר (לו.ו.)

« Le travail était suffisant pour tout le travail, pour
le faire et il y en avait en surplus » (36,7)

Est-ce que c'était «Suffisant» ou bien « Il y en
avait en surplus »? **Le Divré Yoël** donne la réponse
suivante: Il y en avait suffisamment pour le
Michkan, et le surplus a permis de construire un
lieu d'étude. Le Michkan était le lieu de résidence

de la Présence Divine (Chéhina). Cependant, pour que les juifs soient méritants qu'Elle réside parmi eux, ils devaient s'y préparer en étudiant la Torah. C'est pourquoi tant qu'ils n'avaient pas terminé de bâtir le Beit Amidrach, la construction du Michkan ne pouvait pas être complète, puisqu'ils ne méritaient pas que la Présence Divine réside parmi eux.

Chékalim

Nos Sages ont institué de lire la **Parachat Chékalim** le Chabbat qui précède le Roch Hodech Adar. D'après **Rachi** déjà à l'époque du Temple on lisait cette Paracha pour interpeller les gens et leur rappeler de donner leur contribution au Temple, et on la lit de nos jours en souvenir de cette lecture. Ainsi ressort des mots de la Guémara Méguila: On anticipe et on lit (la Parachat Chékalim au début du mois de Adar) afin d'apporter les Chékalim au Temple.

Le **Méiri** également explique de manière assez proche que de nos jours on fait une annonce différente pour rappeler aux gens d'apporter leur Chékalim par le biais de la lecture de la Torah. D'après le **Rav Chlomo Hacohen de Vilna** cette lecture avait lieu le Chabbat en plus de l'annonce du Bet din d'apporter les Chékalim, car en ce jour du Chabbat de nombreux fidèles sont réunis à la synagogue et un plus grand nombre de personnes peuvent être atteintes. De nos jours que le Temple est détruit et que l'on ne peut pas apporter nos Chékalim, on lit quand même cette lecture en souvenir du Temple, ou bien parce que l'on espère que le Temple sera reconstruit à tout instant et que nous soyons prêts à y apporter des sacrifices.

D'après le **Lévouch et le Michna Broua** on la lit de nos jours en remplacement de la donation du **Mahatsit Hachékel** que l'on donnait à l'époque du Temple et que l'on ne peut plus accomplir à cause de nos fautes, comme il est écrit: « **Ounchalema Pharim Séfaténou** », « **Et nos lèvres remplaceront les taureaux** » (apportés en sacrifice). D'après cette interprétation la lecture de la Parachat Chékalim vient remplacer le don lui-même des Chékalim, et non en souvenir de l'appel que l'on faisait à l'époque du Temple. Ainsi ressort également du **Sefer Hahinouch**.

Le **Rav Betsalel Hacohen de Vilna**, trouve une allusion dans la répétition de l'expression « **Léhaper Al Nafchotéhem** », pour expier vos âmes: une première fois (Chémot 30, 15) « **Donner cette donation à Hachem pour expier vos âmes** » c.-à-d. le don réel du Mahatsit Hachékel à l'époque du Temple; une deuxième fois (ibid 16): « **Et ce sera pour les Enfants d'Israel un souvenir afin**

d'expier leur âmes » c'est-à-dire, uniquement un souvenir quand on ne peut plus donner le Mahatsit Hachékel, mais qui offre pourtant une expiation.

Halakha: La Mitsva de Chemita

Seule la terre d'Israël est concernée par les interdits de la chemita, de ce fait, les fruits, les légumes poussant en dehors d'Israël pourront être consommés de manière tout à fait normale. On aura le droit d'utiliser les aliments de la Chemita pour plusieurs choses: Manger et boire, oindre le corps, allumer des bougies, teindre les cheveux. Pour l'onction, l'allumage des bougies et la teinture des cheveux, il faudra se référer à un Rav compétant en la matière. Les différentes sortes de récoltes n'ont pas les mêmes dates d'interdiction. En effet pour certaines sortes on va d'après : Leur taille, le moment où elles mûrissent, le moment où on les cueille, le moment où elles prennent racine dans le sol, etc... De ce fait, il faudra se reporter à un tableau où sont notées les dates à partir desquelles les sortes de fruits et de légumes sont concernées par la chemita.

Rav Cohen

Dicton : Qui est celui qui sait le mieux, c'est celui qui sait qu'il ne sait rien.

Rabbi David de Lvov

Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, אברהם בן רבקה, מאיר בן גבי זווירה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בין קארין מרים, מיכאל צירלי בן ג'ולייט אסתר, ויקטוריה שושנה בת ג'וים חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, שמחה ג'וזת בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, רחל בת נאנל, אוריאל נסים בן שלמה, אלחנן בן חנה אנושקה, רבקה בת ליזה, רישירד שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון לאלודי רחל מלכה בת חשמה, הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא לבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'ייזל לאוני. לעילוי נשמת: ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן משה, מסעודה בת בלח, מוריס משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר.





Rav Haimel Cohen,
Rosh Yeshiva Hachadras Chabad
et du Col El Chofel Moshe

Lundi 3 Adar-1 5774

גליון מס': 297 פרשת כי תשא

י"ח אדר א' תשפ"ב (19/02/22)

Possibilité
d'écouter le cours
de Maran Chlita en
Direct ou en Replay sur
<https://www.yhr.org.il/video-ykr>

COURS DE NOTRE MAITRE MARAN
CHALITA

בית נאמן

Sujets de Cours :

1. Écrire les Bérakhot et les airs sur le parchemin de la Méguila, 2. Faut-il que le Hazan lise le mot « יברך » pour que les Cohanim le répète ? 3. A chaque mot, le Cohen doit attendre que le Hazan termine de le prononcer, et de même l'assemblée doit attendre que le Cohen termine de prononcer le mot pour pouvoir répondre Baroukh Hou Oubaroukh Chémo et Amen 4. Birkat Cohanim en semaine, 5. Lorsqu'il n'y a pas de Cohen, que doit dire et faire le Hazan ? Et qu'est-ce que l'assemblée doit répondre ?

Écrire les Bérakhot au début sur le parchemin de la Méguila

Il n'est pas convenable d'écrire les Bérakhot de la Méguila sur le parchemin d'une Méguila Cacher, mais s'ils l'ont fait, elle reste Cacher. La Méguila doit être sans ajout. Voici le langage de Maran (chapitre 691 paragraphe 9) : « Une Méguila dans laquelle on a mis les voyelles, et pareil, si dans la première page on a écrit les Bérakhot et les chants, elle n'est pas invalide ». Ce sont les paroles de Maran. Il tire sa source du Responsa du Rachba (partie 1 chapitre 370). Et le Michna Béroura (100,26) écrit : « A priori, il ne faut pas écrire les Bérakhot sur la Méguila ». Il tire sa source (dans Cha'ar Hatsioun) des décisionnaires.

Écrire les airs dans la Méguila

Le Michna Béroura écrit encore (100,25, et il tire sa source du Maguen Avraham chapitre 110) : « S'il n'y a pas quelqu'un qui sait lire la Méguila avec les airs par cœur, il est permis d'écrire les airs dans le parchemin de la Méguila et de faire la Bérakha sur cette Méguila, car ce n'est pas pire que d'écrire les voyelles. Mais dans tous les cas, si les airs ne sont pas écrits dans la Méguila, il est permis de la lire sans airs, comme il est écrit à la fin du chapitre 142 ». Il y en a certains qui ont fait des signes sur le parchemin de la Méguila pour pouvoir se souvenir de l'air. Je me rappelle avoir vu des Méguilot très anciennes en dehors d'Israël, dans lesquelles il y avait les signes de Zarka

etc... Mais en général, lorsqu'on répète bien, on n'oublie pas. Dans la Méguila, il y a des paroles qui réjouissent, donc on ne l'oublie pas. Une fois, durant l'année 5713, mon père s'est assis la veille de Pourim, et il a répété la Méguila à huit reprises. Et à chaque fois, il me disait : « suis-moi », « suis-moi ». A la huitième fois, je lui ai dit : « tu peux me suivre, si je la lis ? »... Il m'a dit : « Quand est-ce que tu l'as préparée ? » Je lui ai répondu : « Avec le nombre de fois que tu l'as lu et que je suivais, je la connais... ». L'un des moyens qu'il nous a donné pour se rappeler des airs, c'est qu'il est écrit dans deux versets différents la phrase : « ובכל מדינה ומדינה ». Dans le premier verset (Esther 4,3) c'est avec l'air Ravia, et dans le deuxième (8,17) – lorsque le sort a été renversé et que ce fut une grande joie pour les juifs – c'est avec l'air Azla Guérich. Car cet air signifie un grand bruit, mais lorsqu'on l'a dit la première fois c'était simplement parce qu'il n'y a pas eu de bouleversement, c'est pour cela qu'un simple Ravia suffit.

Faut-il aussi annoncer le mot « יברך » aux Cohanim ?

Le Rav Ben Ich Haï écrit (première année Paracha Tésawé, passage 1) : « Il y a des endroits où ils ont la coutume que les Cohanim commencent directement le mot « יברך » sans que le Hazan l'annonce, et donc le Hazan leur annonce seulement à partir des mots « ה' וישמר », c'est l'avis qu'a écrit Maran dans son pur Choulhan Aroukh (chapitre 128 paragraphe 13) ». Nous

All. des bougies | Sortie | R.Tam

Paris 17:57 | 19:06 | 19:29

Marseille 17:54 | 18:58 | 19:26

Lyon 17:53 | 18:58 | 19:34

Nice 17:46 | 18:50 | 19:17

baït nehemah@gmail.com

1

הנהגות חובבין
בבית הכנסת
בבית הכנסת
בבית הכנסת

אדר א'

הנהגות חובבין
בבית הכנסת
בבית הכנסת
בבית הכנסת

avons toujours pensé que cet avis était seulement celui de Maran et du Rambam. Car la source est tirée du Rambam dans Piroush Hamichna (Bérakhot chapitre 5 michna 4). Mais le Rav Ovadia dans Yalkout Yossef partie 1 (page 302) a trouvé que le Rav Saadia Gaon qui a vécu avant le Rambam (300 ans avant) a lui aussi écrit ceci (dans son livre page 39), et il a également trouvé que Rabbi Chmouel Vital – le fils de Morenou Rabbi Haïm Vital le Mékoubal – a écrit cela. Dans le Ben Ich Haï, il est sous-entendu que d’après le sens simple le Hazan n’est pas obligé de dire « יברך », mais que d’après la Kabala il faut le dire, comme l’avis de Rabbenou BéHayé. Mais non, car Rabbi Chmouel Vital qui était un Mékoubal et fils de Morenou Rabbi Haïm Vital a aussi écrit que le Hazan n’est pas obligé de dire « יברך ». Donc, dans les endroits où ils ont l’habitude que le Hazan commence directement par les mots « ה' וישמר », on ne doit pas les gronder, mais on doit leur dire calmement. Rabbi Nissim Cohen, lorsqu’il faisait Birkat Cohanin dans la synagogue « Eliahou Hanavi », il ne laissait pas le Hazan dire « יברך ». Il le coupait directement pour pouvoir le dire lui avant, l’assemblée répondait Amen sur la phrase « עמו ישראל באהבה », et lui commençait directement « יברך ». Il a continué à appliquer la coutume qui suit l’avis de Maran. Mais il y a une autre raison pour laquelle il n’est pas convenable d’agir ainsi. Parce qu’en faisant cela, le Hazan dira seulement « ה' וישמר » pour le premier verset, et cela n’a pas de sens. Qu’est-ce que cela veut dire ? Il manque un mot ! Le Rav Ovadia raconte que lorsqu’il était à Tel-Aviv, dans la synagogue Ohel Moèd (c’est sa synagogue), ils avaient pris la coutume de suivre l’avis de Maran à ce sujet, mais le Rav Ovadia ne voulait pas décider explicitement qu’il ne fallait pas suivre l’avis de Maran, il ne voulait pas dire ça. Alors il leur a dit : « Maran a dit ceci, mais Rabbenou BéHayé (Parachat Nasso 6,23) dit que la Bérakha arrive par l’intermédiaire du Hazan qui la donne au Cohen, et le Cohen à son tour nous bénit, donc d’après cela, il faut que le Hazan dise aussi « יברך » ». Les fidèles de la synagogue lui ont dit : « peut-être qu’il serait bien alors de prendre cette coutume ? » Il leur a dit : « si vous acceptez – avec plaisir, mais je ne trancherai pas une Halakha contre Maran ».

La raison du désaccord

Le Ben Ich Haï explique ensuite : « seulement, il y en a qui disent que le Hazan doit dire aussi le mot « יברך », parce qu’il est écrit dans la Torah avant le passage de Birkat Cohanin : « אמור להם » - « vous leur direz » (Bamidbar 6, 23). Ce qui sous-entend qu’il faut dire mot à mot Birkat Cohanin – et il y a lieux d’être pointilleux sur ce sujet ».

Mais ceux qui sont en désaccord disent que ce n’est pas nécessaire d’être pointilleux si le Hazan ne leur a pas dit mot à mot. Pourquoi ils pensent que ce n’est pas nécessaire ? Car ils disent : est-ce que les Cohanin vont se tromper sur le premier mot ? En vérité, pourquoi est-il nécessaire de leur annoncer mot à mot ? Pour ne pas qu’ils se trompent en récitant par cœur. Par exemple, si le Hazan ne leur dictait pas mot à mot, dans le verset « יאר ה' פניו אליך », s’ils oublient de dire le mot « ויחונך », ils passeront directement à la phrase « וישם לך שלום » et ils auront sauté un verset entier. Car les deux verset contiennent les mêmes mots, donc par négligence ils pourraient arrivé à se tromper. Ou par exemple, du fait qu’il soit écrit à trois reprises le nom d’Hashem, on a peur que les Cohanin s’embrouillent et soient déstabilisés par l’émotion ou autres choses, c’est pour cela que le Hazan leur dicte chaque mot. Mais lorsqu’on vient à peine de commencer Birkat Cohanin est-ce qu’on va penser que le Cohen va oublier de dire le mot « יברך » si le Hazan ne lui dicte pas ?! C’est pour cela qu’il n’a pas besoin de dire ce mot, mais il vaut mieux qu’il le dise ». Il n’y a pas lieux d’être pointilleux, mais s’il l’a dit c’est encore mieux. Le Ben Ich Haï continue : « Selon le Sod, il y a lieux d’être pointilleux à ce sujet et le Hazan doit leur annoncer le mot « יברך », comme a écrit Rabbenou BéHayé dans la Parachat Nasso ». C’est la raison pour laquelle j’ai dit que si le Ben Ich Haï avait su que dans le livre de Rabbi Chmouel Vital qui est un grand Mékoubal, il est écrit qu’il ne faut pas dire « יברך », il est possible qu’il aurait dit que selon la Kabala il y a des avis pour les deux choses. Mais il vaut mieux que le Hazan dise « יברך ». Car d’après l’avis qui dit que le Hazan ne dit pas, il dit « il n’est pas nécessaire pour le Hazan de dire », mais d’après l’autre avis, il dit que le Hazan doit dire. Donc pour ne rien perdre, il vaut mieux que le Hazan dise « יברך ». Mais j’ai dit dans la préface d’un livre, que même pour ceux qui ont la coutume que le Hazan n’annonce pas le premier mot aux Cohanin, il faut au moins qu’il le dise à voix basse pour pouvoir réciter le verset entier. Et le Ben Ich Haï dit : « c’est la coutume des Hassidim de Beit E-l ». Beit E-l est l’endroit où ils prient en suivant les avis de la Kabala, et à chaque fois qu’ils avaient une question à Djerba concernant la version de la prière ou autre chose similaire, ils envoyaient chercher comment on faisait à Beit E-l. Car là-bas, la prière monte tout droit au ciel. Donc leur coutume est que le Hazan doit dire aussi « יברך ».

Le Cohen doit attendre que le Hazan termine et l’assemblée doit attendre que le Cohen termine

Le Ben Ich Haï continue : « Voici dans notre ville

Bagdad, il y avait la coutume comme l'avis de Maran, que le Hazan ne dicte pas le mot « יברך ». Mais depuis quelques années, merci à Hashem de m'avoir aidé à instaurer la coutume dans toutes les synagogues, selon laquelle le Hazan doit dicter le mot « יברך ». Grâce à cela, nous avons gagné le Amen que l'assemblée répond après la Bérakha « וצונו לברך את עמו ישראל באהבה » qui est juste avant Birkat Cohanim ». Car que faisaient les Cohanim ? Ils disaient « וצונו לברך את עמו ישראל באהבה » et directement après ils commençaient « יברך », donc cela ne laissait pas le temps à l'assemblée de répondre Amen. Mais maintenant, ils répondent Amen car les Cohanim doivent attendre que le Hazan dise « יברך » avant de pouvoir commencer. Et mon père insistait plusieurs fois (c'est écrit dans la Halakha chapitre 128 paragraphe 18) pour que le Cohen ne commence pas à prononcer un mot tant que le Hazan n'a pas terminé de prononcer son mot. De même l'assemblée ne doit pas répondre Baroukh Hou Oubaroukh Chémo ou Amen tant que le Cohen n'a pas terminé de prononcer. Personne ne doit empiéter sur la frontière de son ami. Les Cohanim aussi doivent ne pas trop prolonger, car celui qui n'a pas de patience pourrait boycotter Birkat Cohanim. Mais s'il voit que cela ne prend pas beaucoup de temps et que les Cohanim prennent deux minutes, il ne s'enfuira pas de la synagogue.

Birkat Cohanim en semaine

En dehors d'Israël, ils n'avaient pas l'habitude de faire Birkat Cohanim en semaine. Une fois ils m'ont demandé, je leur ai dit qu'il est convenable de faire Birkat Cohanim même en semaine. Même le Ben Ich Haï (première année Parachat Tésawé passage 4) dit ceci, et aussi le Caf HaHaïm (chapitre 128 passage 271) dit ainsi. Je leur ai montré également que le Gaon de Vilna a voulu appliquer cette coutume dans sa ville (qui est à des centaines de kilomètres d'Israël), de faire Birkat Cohanim tous les jours. Mais le lendemain, les non-juifs ont raconté des calomnies à son encontre et il a été emprisonné. Il s'est dit : « que faire ? Hashem ne veut pas changer les coutumes ». Pour les ashkénazes il ne veut pas changer, mais chez les séfarades, Maran écrit (Beit Yossef chapitre 128) qu'il est convenable de faire Birkat Cohanim tous les jours, et nous suivons Maran dans tout, donc c'est ce qu'il faut faire. C'est pour cela qu'en dehors d'Israël, dans la Yéchiva Kissé Rahamim de Tunis, mon père disait aux élèves, même s'ils sont célibataires (car il y a des gens qui ne font pas Birkat Cohanim lorsqu'ils sont célibataires) – « allez faire Birkat Cohanim ». C'est une chose très importante.

Lorsqu'il n'y a pas de Cohanim, que doit dire le Hazan et que répond l'assemblée ?

Toujours dans le Ben Ich Haï : « s'il n'y a pas de Cohanim pour faire Birkat Cohanim, et que le moment est arrivé, donc pendant Chaharit, alors le Hazan devra dire : « אלוקינו ואלקי אבותינו, ברכנו », et l'assemblée ne doit pas répondre Amen après les versets, car il ne s'agit pas de Birkat Cohanim, ils devront seulement répondre « כן יהי רצון ». Et il est écrit dans Hessed LaAlafim (chapitre 127 passage 2) : « c'est une bonne coutume de dire « כן יהי רצון בזכות » après le premier verset ; de dire « כן יהי רצון » après le deuxième verset ; et de dire « כן יהי רצון בזכות יעקב ובזכות משה ואהרן ויוסף » après le troisième verset. ». Nous n'avons pas cette coutume, mais celui qui veut la prendre pourra le dire à voix basse. Il dira « כן יהי רצון » à voix haute comme tout le monde en a la coutume, et les phrases en plus il les dira à voix basse pour ne pas déranger lourdement le Hazan et le laisser terminer la Hazara.

« וישמר » à droite et « ויחונך » à gauche

Lorsque le Hazan dira les versets seul s'il n'y a pas de Cohanim (soit il n'y a pas de Cohen dans la synagogue, soit ils ne veulent pas faire Birkat Cohanim pour n'importe quelle raison), alors dès qu'il dit « יברך » il se dirigera tout droit, lorsqu'il dit « וישמר » il se dirigera à droite ; lorsqu'il dit « יאר ה' פניו » il se dirigera tout droit, et lorsqu'il dit « אליך ויחונך » il se dirigera à gauche. Mon père disait en résumé « וישמר » à droite et « ויחונך » à gauche

« Il est plus grand de l'appliquer plutôt que de l'étudier »

Une fois, Rabbi Moché Léwy pensait que même lorsque le Hazan annonçait les mots aux Cohanim, il devait se diriger vers la droite lorsqu'il dit « יברך » et vers la gauche lorsqu'il dit « יאר ה' פניו » et « אליך ויחונך ». Alors Rabbi Sémah qu'il ait une longue vie, lui a dit : « ce n'est pas correct ». Alors le Rav lui a répondu : « il est plus grand de l'appliquer plutôt que de l'étudier » (Bérakhot 7b). Car en lisant, c'est ainsi qu'on comprend les choses, mais mon père m'a toujours appris que c'est seulement lorsqu'il n'y a pas de Cohanim et que le Hazan lit les versets seul qu'il doit prendre des directions. C'est aussi ce que l'on comprend du Ben Ich Haï car il donne cette Halakha dans le chapitre où il parle des cas où il n'y a pas de Cohanim pour faire Birkat Cohanim. Qu'Hashem soit béni pour toujours Amen WéAmen.

Sujets du cours :

1. La miswa de Birkat Cohanim, 2. Est-ce que l'assemblée d'Israël fait partie de la Miswa ? 3. Inclus dans la Bérakha, il y a le peuple qui se trouve dans les champs, les femmes, les enfants même s'ils ne sont pas présents dans la synagogue, 4. Si le Hazan a commencé la Hazara et que la moitié du Miniane est sortie de la synagogue, les Cohanim restants doivent-ils faire Birkat Cohanim ? 5. Un Cohen qui ne peut pas faire Birkat Cohanim, quand doit-il sortir de la synagogue pour ne pas transgresser d'interdit, et quand doit-il revenir ? 6. S'il y a onze hommes et parmi eux trois Cohanim, dont deux ne peuvent pas faire Birkat Cohanim, 7. La Takana qui a été faite à Djerba de ne pas dire « Cohanim », 8. Un Miniane très restreint de Cohanim endeuillés, 9. Est-ce que pendant Chabbat, un Cohen endeuillé doit faire Birkat Cohanim ? 10. Les Cohanim se lavent les mains avant la Bérakha et avec un Kéli, 11. Se laver les mains pour la prière, 12. Un Cohen qui est officiant, que doit-il faire pour Birkat Cohanim ? 13. Est-ce que la miswa de Birkat Cohanim s'applique de la Torah lorsqu'il n'y a qu'un seul Cohen ? 14. Un Cohen qui ne fait pas Chabbat, peut-il faire Birkat Cohanim et monter au Sefer Torah ? La dernière mitsva positive des Cohanims

Chavoua tov. Avec la permission de notre maître, le Roch Yechiva. Malgré son absence, le respect que nous lui accordons reste le même. Aujourd'hui, nous avons lu, dans la paracha, l'intronisation des Cohanims, Aharon et ses garçons, par leur uniforme et l'huile d'onction. Alors, nous allons parler des mitsvots actuelles des Cohanims. De nos jours, il ne reste qu'une seule mitsva positive des Cohanims, selon la Torah : la bénédiction des Cohanims. Concernant les commandements négatifs, il leur en reste pas mal: comme l'interdiction d'épouser une femme divorcée, ou convertie, ou l'interdiction de s'impurifier pour les morts. A l'époque du temple, les Cohanims avaient de nombreuses mitsvots positives, notamment tout le service du temple. Aujourd'hui, il n'en reste que celle de la bénédiction des Cohanims. C'est donc une mitsva chère et importante.

Hachem souhaite bénir Israël

La Guemara Sota 38b rapporte les mots de Rabbi Yehoshoua ben Lévy: d'où sait-on qu'Hachem aime la bénédiction des Cohanims ? Comme dit le verset (Bamidbar 6:27): « ils mettront mon nom sur les Bnei Israël et je les bénirai ». Si Hachem cette bénédiction, cela nous en montre l'importance. Rachi se demande en quoi le verset montre qu'Hachem aime cette bénédiction. Étant donné qu'il y est écrit « ils mettront mon nom sur les Bnei Israël et je les bénirai », cela nous enseigne que

lorsqu'Hachem attend que les Cohanims bénisse le peuple pour en faire de même. Hachem aime le peuple d'Israel, comme il est dit « je vous ai aimé, dit l'Eternel » (Malakhi 1;2). Il souhaite donc bénir son peuple, mais il a fait dépendre sa bénédiction de celle des Cohanims. Une fois qu'eux font le nécessaire, il en fait de même.

Même l'assemblée font la mitsva

Selon cette Guemara, on peut comprendre l'avis du Séfer Haredim (12;18), rapporté par les Aharonims, qui dit que l'assemblée présente qui se fait bénir, accomplit aussi la mitsva lors de la bénédiction des Cohanims. Après avoir lu la Guemara de Sota, on peut le comprendre. Puisqu'Hachem souhaite bénir son peuple, la présence de chacun est importante pour que la bénédiction des Cohanims soit réalisée, et que par la suite, Hachem en fasse de même.

Les absents sont aussi bénis, femmes et enfants

Et il est vrai que la bénédiction des Cohanims a un impact positif sur tout le peuple. Non seulement pour l'assemblée présente, mais, également pour ceux qui n'ont pu venir, ainsi que les femmes et les enfants. La Guemara Sota 38b dit une si l'assemblée n'est composée que de Cohanims, et qu'ils sont seulement 10 hommes avec l'officiant, comment agir (Choulhan Aroukh chap 128;5)? 9 Cohanims montent sur l'estrade, et l'officiant reste

Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

à sa place pour faire répéter aux Cohanims, mot à mot, la bénédiction. Mais, du coup, ils bénissent qui? La Guemara répond (et cela est rapporté dans le Choulhan Aroukh) qu'ils bénissent le peuple qui est dans les champs. De qui s'agit-il ? Ce sont les gens qui ne peuvent pas venir à la synagogue, à cause d'empêchement. Ils doivent être dans les champs, et ils prient probablement seuls, ils ne peuvent pas prier dans une synagogue, donc la bénédiction s'applique à eux, y compris les femmes et les enfants. Celui qui ne peut pas se rendre à la synagogue est béni. C'est-à-dire que cette bénédiction des Cohanims est une bénédiction pour tout le peuple d'Israël. Mais quiconque n'a pas d'empêchement et ne vient pas à la synagogue n'est pas du tout béni. Et même celui qui vient à la synagogue, s'il n'est pas devant les Cohanims ou sur les côtés, mais est derrière eux, lors de bénédiction des Cohanims, il n'est pas béni du tout. S'il n'a pas d'empêchement, qu'il vienne se tenir devant eux. Mais si quelqu'un a un empêchement, peu importe où il se trouve, la bénédiction s'applique à lui. Et dans les mots de la Guemara Sota: « Même une cloison de fer ne brise pas l'attachement entre Israël et Hachem ». La bénédiction s'adresse à tout le peuple.

Présence de dix hommes

La Michna Meguila 23b écrit que la bénédiction des Cohanims est récitée en présence de 10 hommes, au moins. Cette Michna rapporte plusieurs choses qui ne peuvent être réalisées qu'en présence de 10 hommes, notamment la bénédiction des Cohanims. Mais, cette enseignement semble inutile. En effet, nous faisons la bénédiction des Cohanims durant la répétition de la amida. Or, celle-ci n'est récitée qu'en présence d'au moins 10 hommes. Il est donc évident que la bénédiction des Cohanims ne sera récitée qu'en présence d'au moins 10 hommes. Alors, quel est l'intérêt de cet enseignement ? Nous savons que si m'officiant avait commencé la répétition présence de 10 hommes seulement, et que l'un d'entre eux a quitté l'endroit, avant la fin, il sera possible de terminer la répétition, dans la mesure où il reste au moins 6 personnes. S'il ne reste moins de 6, il faut alors interrompre la répétition. Mais, s'il reste au moins 6 hommes, l'officiant pourra continuer la répétition. Ceci dit, il ne sera pas possible de faire la bénédiction des Cohanims. Si 10 hommes étaient présent au commencement de la bénédiction des Cohanims, et que l'un d'entre eux est parti au milieu, il sera possible de la terminer. Mais, s'ils n'étaient pas 10 avant la bénédiction des Cohanims, ils ne pourront pas la faire, même s'ils ont le droit de terminer la

répétition qui avait été commencée à 10.

La sortie du Cohen lors de la bénédiction

Le Rab Ben Ich Hai (première année, Tetsavé, par 10) parle du cas où le minian est juste. Il donne l'exemple d'un groupe de 11, dont 3 d'entre eux sont Cohanims, et dont 2 des 3 ne peuvent faire la bénédiction des Cohanims pour une raison quelconque (maladie, fatigue...). Donc un seul fera la bénédiction. Comment faire? Normalement, lorsqu'un Cohen ne peut pas faire la bénédiction, il lui est interdit de rester dans la synagogue, lors de la bénédiction des Cohanims. Surtout que s'il entend l'officiant appeler « Cohanims », et qu'il n'y va pas bénir, il enfreint un commandement positif de la Torah. C'est pourquoi, en temps normal, il doit quitter l'enceinte avant que l'officiant n'appelle « Cohanims ». Après cet appel, d'après la stricte loi, il pourrait rentrer à la synagogue, mais, Maran demande de rester dehors pour ne pas être identifié comme un Cohen non valable. En effet, les gens ne sachant pas forcément la raison pour laquelle il ne bénit pas, ils pourraient s'imaginer que c'est à cause d'une invalidité de titre. C'est ce qu'écrit le Choulhan Aroukh. Le Mordekhi n'est pas d'accord avec lui. Il est rapporté par le Maguen Avraham et son avis est suivi par le Michna Beroura. Que pense le Mordekhi? Il pense qu'un Cohen qui ne peut faire la bénédiction des Cohanims devra quitter la synagogue avant Retsé. Pourquoi ? Au moment de Retsé, tout Cohen qui doit faire la bénédiction des Cohanims doit être en mouvement pour cela. S'il est resté à sa place jusqu'à la fin de Retsé, « Hamahazir Chekhinato letsion », il ne pourra pas réciter la bénédiction des Cohanims, même à posteriori.

Explication

Alors, le Mordekhi demande au Cohen, qui ne souhaite pas faire la bénédiction, de sortir avant Retsé. Le Maguen Avraham rapporte une raison, le Élia Rabba une autre, et le Michna Beroura rapporte les 2. Premièrement, comme nous l'avons dit, pour ne pas que le Cohen soit suspecté d'invalidité. En effet, s'il était Cohen valable, pourquoi ne se prépare-t-il pas à la bénédiction des Cohanims ? Pourtant, à ce moment de la prière, tous les Cohanims sont en mouvement vers l'estrade. L'autre raison, c'est que le Levy attend les Cohanims pour leur laver les mains, et s'il en voit un qu'il connaît, il va l'appeler. Et lorsqu'un Cohen reçoit une invitation à se laver les mains, c'est comme s'il est invité à faire la bénédiction des Cohanims. Refuser serait alors une transgression de commandement. C'est pour éviter ces problèmes que le Mordekhi

demande de quitter la synagogue avant Retsé. Mais, Maran n'est pas d'accord avec lui. Dans le Beit Yossef (chap 128), il dit ne pas être d'accord avec le Mordekhi. Et dans le Choulhan Aroukh, il écrit que les Cohanims ne souhaitant pas faire la bénédiction des Cohanims doivent sortir avant que l'officiant n'appelle « Cohanims ».

Cas particulier

Le Ben Ich Hai rapporte l'avis du Mordekhi, en disant qu'évidemment, pour faire mieux, selon tous les avis, l'idéal est que le Cohen sorte avant Retsé s'il ne compte pas faire la bénédiction. Ceci dit, le Ben Ich Hai se demande quoi faire s'ils sont 11 à la synagogue et que, 2 Cohanims sur 3 ne souhaitent pas faire la bénédiction des Cohanims. Comment faire alors? Si les 2 Cohanims sortent, il n'y aura plus 10 hommes. D'un autre côté, ils doivent sortir. Alors, le Ben Ich Hai demande que les 2 Cohanims sortent de Retsé, jusqu'à « Hamahazir Chelhinato Ietsion ». Ensuite, ils peuvent rentrer dans la synagogue, pendant la bénédiction des Cohanims. Et le Ben Ich Hai ajoute que l'officiant ne dira alors pas « Cohanims ». Mais, cette solution semble difficile. Il est vrai que d'habitude, il convient de suivre le Mordekhi et de faire sortir le Cohen avant Retsé. Mais dans ce cas, c'est compliqué. Car la sortie des 2 Cohanims avant Retsé laisserait la synagogue sans minian. Il est vrai que le Rav Ovadia a'h, dans Halikhot Olam, a repris le Ben Och Hai. Il trouve cela difficile, étant donné que suivre le Mordekhi n'est qu'une sévérité puisque Maran ne l'a pas suivi. Surtout qu'ici, cela cause une difficulté. Alors, quoi faire? Selon Maran, la seule raison pour laquelle les Cohanims, c'est à cause du fait que l'officiant appelle « Cohanims », et du coup, ceux présents, mais pas sur l'estrade, transgressent la mitsva de bénir. Or, en l'occurrence, dans le cas cité, l'officiant ne fera pas cet appel. Il en est ainsi, dans ce cas, les Cohanims ne doivent pas sortir. Ils restent dans la synagogue, et l'officiant ne fait pas l'appel « Cohanims ».

Ne pas faire l'appel « Cohanims »

Nous avons déjà dit que le Ben Ich Hai précise que l'officiant ne dira pas « Cohanims » dans notre cas. Notre maître, le Roch Yechiva, s'interroge sur cet enseignement, a priori, inutile. Puisque dans notre cas, un seul Cohen fait la bénédiction, il n'y a donc évidemment, pas lieu de dire « Cohanims ». Que veut nous enseigner le Ben Ich Hai? Le Roch Yechiva écrit qu'il existe une explication. Quoi? Je pense que le Rav veut dire que l'enseignement du Ben Ich Hai reste

valable même si l'on envisagé différemment les choses. Gardons l'exemple d'onze personnes présentes, dont 4 Cohen, avec seulement 2 sur 4 qui souhaitent faire la bénédiction des Cohanims. Alors, si les 2 Cohanims restant sortent, il ne resterait plus 10 hommes pour le minian. Il faudra donc que ces 2 restent. Dans ce cas, le Ben Ich Hai nous apprend que, malgré la présence de 2 Cohanims, il ne faudra pas que l'officiant appelle « Cohanims » pour ne pas mettre à défaut les 2 autres Cohanims. Il semble que c'est ce que voulait insinuer le Roch Yechiva, que, dans toutes les situations similaires, l'officiant ne dira pas « Cohanims » pour ne pas poser problème aux Cohanims présents dans la synagogue, et qui ne vont pas faire la bénédiction des Cohanims.

À Djerba, ils ne disent pas « Cohanims »

Notre maître, Rabbi Moché Khalfoun a'h, a écrit, dans Brit Kehouna, qu'à Djerba, son père avait institué de ne jamais faire l'appel « Cohanims ». Même s'il y avait plusieurs Cohanims, ceux-ci démarrent la bénédiction, sans l'appel de l'officiant. Et pourquoi? Il a expliqué, dans le Brit Kehouna, qu'étant donné le grand nombre de Cohanims présents, il y en a donc toujours quelques-uns qui ne vont pas monter sur l'estrade, soit à cause de vieillesse... Donc, pour éviter de causer problème à qui que ce soit, le père du Rav avait institué de ne pas appeler « Cohanims ».

Petit groupe d'endeuillés Cohanims

La question peut arriver, en pratique, qu'à D.ieu ne plaise, dans une maison de Cohanims en deuil. En effet, les endeuillés ne peuvent pas faire la bénédiction des Cohanims, mais les autres Cohanims présents doivent la faire. Que feront alors les endeuillés? Ils sortiront pendant ce temps. Mais, en général le nombre de personne est assez faible, et si les Cohanims endeuillés sortent, il risque de ne plus y avoir 10 personnes dans l'office. Alors, que faire? Selon ce que nous avons appris jusque-là, les endeuillés resteront, mais l'officiant ne dira pas « Cohanims ». Au cas où une personne a demandé, par ignorance, à un endeuillé d'aller faire la bénédiction, celui-ci devra y aller pour ne pas enfreindre la mitsva. En effet, la dispense de bénédiction pour les endeuillés est un point litigieux. Au départ, Maran disait ne pas comprendre pourquoi les endeuillés ne peuvent pas la faire. Par la suite, il a donné une raison, et a conclu qu'ils ne doivent pas la faire, dans le Choulhan Aroukh, mais ce n'est pas une interdiction.

Et Chabbat ?

Est-ce qu'un Cohen endeuillés pourrait faire la bénédiction des Cohanims, durant Chabbat? C'est une polémique. Et en pratique, le Rav Ovadia un responsa dans Yabia Omer, et il conclut que l'endeuillèment doit bénir. Certes, au début, il pensait dire que l'endeuillé récitera la bénédiction que s'il n'y a pas d'autres Cohanims. Mais, en conclusion, il écrit que les endeuillés devront réciter la bénédiction, le Chabbat, en s'appuyant sur le Péri Hadach, et d'autres décisionnaires. Il a même repris cette conclusion dans le Hazon Ovadia (deuil, 3, p8).

Ablution des mains

Avant de réciter la bénédiction, les Cohanims doivent se laver les mains, comme il est dit: « sanctifiez vous les mains, et récitez une bénédiction au Créateur » (Tehilim 134;2). Et ils doivent faire cette ablution à partir d'un Keli, en souvenu du temple où ils se lavaient à partir du Kiyor. Ainsi est-ce écrit dans le Michna Beroura (chap 128), et ainsi est-ce l'habitude. Et même si le Cohen s'est lavé les mains, avant la prière, il devra se les laver, à nouveau, lors de la bénédiction. Si cela n'est pas possible, par exemple si le Cohen a fini sa amida, en retard, ou qu'il est gêné par quelqu'un qui n'a pas fini sa prière, les décisionnaires, et notamment le Rav Ovadia rapporte cela dans Halikhot Olam (1;p205), qu'il sera possible de s'appuyer sur le Rambam qui dit que bien que la Guemara demande aux Cohanims de se laver les mains avant la bénédiction, l'ablution des mains du matin peut leur suffire. Et c'est ce qu'il faut faire en pratique, en cas d'impossibilité d'ablution. Dans la mesure du possible, il faudra, évidemment, que les Cohanims se lavent les mains avant la bénédiction. Évidemment, si le Cohen s'est touché une partie cachée, ou qu'il a touché ses chaussures, il ne pourrait plus s'appuyer sur son ablution du matin. Plus que cela encore, s'il a été aux toilettes le matin, et qu'il s'est lavé les mains, sans Keli, il ne pourra pas s'appuyer sur cette ablution, car celle de la bénédiction des Cohanims doit être faite avec un Keli.

Ablution avant la prière

Il est vrai que cela vaut le coup de se montrer strict et de se laver les mains, à partir d'un Keli, avant chaque prière, et en particulier les Cohanims. Pourquoi ? Certes, en sortant des toilettes, il n'est pas nécessaire de se laver à l'aide d'un Keli, mais, avant la prière, c'est important de le faire. Selon le Rambam, il faut se laver les mains, avec un Keli,

avant chaque prière, comme on le fait au réveil. Et ainsi écrit aussi le fils du Rambam, Rabenou Avraham, dans le livre Hamaspiq (p68,69). C'est pourquoi, il convient de se montrer strict en se lavant les mains, à l'aide d'un Keli. Il est vrai que certains ne sont pas d'accord avec le Rambam, comme le Roch qui ne demande pas le Keli ni pour cette ablution, ni pour celle du réveil. Mais, dans la mesure où il est possible de la faire facilement avec un Keli, avant la prière, il est bien de tenir compte de l'avis du Rambam. En particulier pour les Cohanims, le matin. Pourquoi ? Il leur arrive de se lever tôt. Du coup, après l'ablution du matin, ils ont été aux toilettes, et ont fait une ablution sans Keli. Et parfois, comme vu plus haut, le Cohen doit s'appuyer sur l'ablution du matin pour la bénédiction des Cohanims. Or, un Cohen qui ne s'est pas lavé les mains ne peut faire la bénédiction des Cohanims, sauf s'il peut s'appuyer sur une ablution faite auparavant. Ainsi, est-ce expliqué dans le Rambam (Tefila chap 15) qui a listé 6 paramètres empêchant le Cohen de faire la bénédiction, notamment l'absence d'ablution convenable. C'est pourquoi, il est recommandé, surtout pour les Cohanims, de se laver les mains, avant la prière, à partir d'un Keli. Cela ne les dispense pas de se laver les mains avant la bénédiction, mais cela leur permettrait de pouvoir s'appuyer dessus, au cas où il sera empêché de pouvoir faire une nouvelle ablution.

Cohen officiant

Comment doit faire un Cohen officiant? Le Choulhan Aroukh écrit (chap 128;20) que, dans la mesure où il y a d'autres Cohanims, l'officiant ne fera pas la bénédiction des Cohanims. Il doit rester silencieux. Mais, s'il n'y en a pas d'autres et qu'il est sûr de ne pas s'embrouiller dans sa répétition, il pourrait faire la bénédiction des Cohanims. Et pour l'ablution, il s'appuiera sur celle du matin. Et s'il peut se dépêcher, avant la répétition, pour se laver les mains avec un Keli, c'est encore mieux. Il ne devra pas oublier de se mettre en mouvement, au moment de Retsé, comme vu précédemment. Sinon, il ne pourra pas réciter la bénédiction des Cohanims. Alors, comment fera-t-il ? Le Choulhan Aroukh écrit, qu'au moment de Retsé, l'officiant bougera un peu ses pieds, et il doit s'en rappeler, afin de pouvoir faire la bénédiction des Cohanims. Si la synagogue est grande et que l'estrade est loin devant l'officiant, l'officiant Cohen s'approchera de l'estrade, pour ne pas qu'il y est des gens derrière lui. Si les personnes peuvent, elles-mêmes, se mettre devant le Cohen, ça lui éviterait

de se déplacer. Mais, sinon, il pourra y aller. Et un membre de la communauté lui fera répéter les mots de la bénédiction des Cohanims. Une fois cela terminé, il reprendra sa place pour la répétition.

Cohen officiant, parmi d'autres Cohanims

Mais, cela est à faire seulement si l'officiant est le seul Cohen de la synagogue. Ainsi est-ce clair dans le Choulhan Aroukh. Le Roch Yechiva s'est étonné de la coutume ashkénaze de permettre à l'officiant Cohen de faire la bénédiction, même lorsqu'il y a d'autres Cohanims présents. Cela va à l'encontre de l'avis du Choulhan Aroukh et du Michna Beroura.

La bénédiction avec un seul Cohen

Certains vont dire que la mitsva de la Torah de la bénédiction des Cohanims n'existe que si, au moins, 2 Cohanims sont présents. Mais, si un seul Cohen est présent, selon eux, le commandement n'est plus. C'est pourquoi, lorsqu'il n'y a qu'un seul Cohen, l'officiant Cohen va l'accompagner. Mais, le Roch Yechiva Chalita a écrit dans ses notes, qu'il semble, des mots de la Torah, que le commandement existe même en présence d'un seul Cohen. Il est écrit: « Aharon leva ses mains vers le peuple et le bénit » (Vayikra 9;22). Aharon était pourtant seul, non accompagné de ses enfants. Même s'il semble logique qu'ils l'aient accompagné, la Torah ne le mentionne pas. Et même le Choulhan Aroukh semble clair: « s'il n'y a que l'officiant Cohen, alors il bénira ». Cela veut dire que s'il y en a ne serait-ce qu'un autre, l'officiant ne fera pas la bénédiction des Cohanims.

Pourquoi ?

Pourquoi l'officiant ne doit pas faire la bénédiction des Cohanims s'il y a d'autres Cohanims présents ? Car les sages ont craint que l'officiant ne s'embrouille dans la répétition. C'est seulement s'il n'y a personne d'autres, pour ne pas perdre la mitsva ce que l'officiant Cohen devra faire la bénédiction, dans la mesure, bien sur, où il se sent capable.

Un Cohen officiant

Dans deux cas, l'officiant Cohen ne devra pas réciter la bénédiction des Cohanims: soit lorsqu'il craint de s'embrouiller avec la répétition, soit quand il ne s'est pas mis en mouvement à Retsé. Il fera, à la place, s'il n'y pas d'autres Cohen, le passage de remplacement: « Elokenou... ».

Cohen non pratiquant

La loi considère un juif ne respectant pas le Chabbat comme un non-juif. Et pourquoi ? Quelqu'un qui ne respecte pas Chabbat, et surtout publiquement, c'est comme s'il annonçait tout haut ne pas croire en l'Eternel. C'est pourquoi il est considéré comme idolâtre. Même le vin qu'il touche est problématique. De même, pour la bénédiction des Cohanims, il est écrit (chap 128, par 37 qu'un Cohen idolâtre ne peut la faire. Et les Aharonims ont ajouté (Michna Beroura) qu'il en est de même pour un Cohen qui ne respecte pas Chabbat publiquement. À notre époque, malheureusement, il est courant de voir du monde, qui profane Chabbat publiquement, venir à la synagogue. Si, parmi ces gens, un Cohen est présent, et cela arrive souvent quand il y a une joie à la synagogue, lui demander de ne pas faire la bénédiction créerait une tension à la synagogue. Dans les notes Ich Masliah sur le Michna Beroura, a été rapporté que le Rav Ovadia a'h a dit (Yalkout Yossef 1, p320) que dans un tel cas, il vaut mieux fermer les yeux. Il est vrai qu'aujourd'hui, la plupart de ces gens sont ignorants de naissance, et on peut excuser leur comportement. Certes, ce n'est pas évident de dire cela, mais le Chalom est important. Surtout que leur refuser de faire la bénédiction des Cohanims les éloignerait d'avantage de la Torah. Surtout si d'autres Cohanims sont présents, il y a lieu d'être indulgent. Le problème est surtout quand il n'y a pas d'autres Cohen présent, mais, malgré tout, les sages ont autorisé pour le Chalom. Même si, d'après la stricte loi, cela n'aurait pas dû être. Il en est de même pour les faire monter à la Torah. D'après la stricte loi, ce n'est pas possible de les faire monter quand ils profanent publiquement le Chabbat. Mais, on ferme les yeux également pour les mêmes raisons.

Celui qui a béni nos saints patriarches Avraham, Itshak, et Yaakov, Moché, Aharon, Yossef, David et Chlomo, bénira le Roch Yechiva, qu'Hachem lui donne une longue vie et de bonnes années, le Chalom, la bonne santé. Et qu'Il bénisse toute cette sainte assemblée ici présents, et ceux qui liront le feuillet ensuite. Qu'Hachem accorde tous leurs souhaits en bien, avec bénédiction, et qu'on mérite une délivrance totale bientôt et de nos jours. Amen



Parachat Vayakel chekalim

Par l'Admour de Koidinov chlita

Ce chabbat, nous lisons la paracha de **"Chekalim"**. A ce propos, la guemara Méguila cite Rech Lakich par les mots suivants : « *parce que Hakadoch Baroukh Hou a vu dans le futur que Haman le méchant, allait offrir des chekalim (chekels) pour nous anéantir, il fit devancer nos chekalim aux siens* ».

Le Noam Elimelekh nous explique, au sujet de la mitzvah du demi-chekel, qu'il existe dans le ciel un palais du nom de **"tout Israël"** (כל ישראל) qui est la racine et la résidence de toutes les âmes du peuple juif, lesquelles sont dénuées de toute impureté. Car même si un juif faute ici-bas, que D. nous protège, cela n'entache nullement la racine de son âme qui se trouve en haut.

Cependant, lorsqu'un homme ressent de l'orgueil, car il pense que sa avodat Hachem (service divin) a beaucoup de valeur, il ne peut pas recevoir de sainteté de ce palais dans lequel toutes les âmes sont unies et attachées à leur source, Hakadoch Baroukh Hou. Dès lors que l'Homme reconnaîtra que sa seule importance est d'être un maillon du peuple juif, et non une entité à part entière, il pourra recevoir la sainteté du Palais **"tout Israël"**.

Pourquoi le demi-chekel a servi à dénombrer chaque juif dans le désert et à l'époque du Temple ? Pour nous enseigner que l'Homme n'est qu'une moitié, et méritera d'être parfait que lorsqu'il s'unira à **"tout Israël"**, comme l'illustre la mitzvah du demi chekel : « *le riche ne devra pas donner plus et le pauvre ne devra pas non plus donner moins* » ; car le riche dans le domaine spirituel devra savoir que, sans s'unir avec l'assemblée d'Israël, il ne reste qu'une moitié. Quant au pauvre, il devra savoir que, même lui, revêt une valeur inestimable lorsqu'il se lie à l'assemblée d'Israël, ce qui lui permettra d'accéder à la racine sainte de son âme.

C'est ce qu'a dit Haman au sujet des Béné Israël : « *il existe un peuple dispersé et divisé parmi les peuples* », car les Béné Israël étaient à cette époque dans une situation spirituelle catastrophique, et la seule manière de les relever était d'insuffler en leurs âmes une nouvelle vitalité émanant du palais des âmes parfaites. C'est sur ce point que repose son accusation : puisqu'ils sont disséminés et désunis parmi les nations, ils ne peuvent donc pas recevoir la vitalité de ce palais ; c'est pourquoi il envisagea de les anéantir, Has vé Chalom.

En réaction, Esther dit à Morde'hai : « **rassemble tous les juifs** », qu'ils s'unissent tous, et qu'ils comprennent qu'ils n'auront de valeur que par la force de l'union avec l'ensemble du peuple juif, et lorsqu'ils parviendront à cela, ils recevront la vitalité du **Palais**, et seront sauvés des décrets d'Haman.

C'est pourquoi Hakadoch Baroukh Hou privilégia les chekels des Béné Israël sur ceux d'Haman, car la mitzvah du demi-chekel nous enseigne l'annulation de notre propre égo face au peuple juif pour que nous réalisons que seuls, nous ne pouvons pas nous parfaire. Ainsi furent annulés les décrets d'Haman, cet impie qui était prêt à offrir au roi A'hachvéroch dix mille kikars d'argent pour anéantir le peuple juif, que Dieu nous garde.

📌 Abonnez-vous à la Paracha par WhatsApp au +972552402571 📞

Ou par mail au +33782421284

📌 Pour aider, cliquez sur :

<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>

Publié le 23/02/2022

VAYAKEL PARACHAT CHEKALIM

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

 Commandez dès à présent
notre nouvel ouvrage

 Recevez la "Daf de Chabat"
054 976 54 17


Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhaï Bismuth

« Vous ne ferez point de feu dans aucune
de vos demeures en ce jour de repos. » (Chémot 35; 3)

Sur ce verset, le Rav 'Haïm Schmoulevitch Zatsal nous rapporte un enseignement du Zohar qui fait une allusion au feu de la colère, au feu de la Makhloket, le jour du Chabat.

La Makhloket de la veille du Chabat, celle qui rentre dans nos demeures sans avoir été invitée, créatrice ou source de discordes dans les foyers en cette veille de jour si saint, est souvent causée par de petites choses dont les dégâts, malheureusement, peuvent être très lourds, jusqu'à gâcher tout le Chabat. La Torah nous met en garde contre cette mauvaise mida si destructrice qu'est le Ka'ass, la colère.

Les paroles des Sages au sujet du Ka'ass sont très nombreuses. Évidemment, la colère est interdite tout au long de la semaine, et pas seulement le Chabat, et elle n'est pas uniquement interdite à cause des dégâts qu'elle cause sur les relations humaines, ou encore sur la santé physique et morale de celui qui s'emporte, elle entraîne aussi de lourds décrets dans le Ciel. Essayons d'analyser le comportement de celui qui est prêt à

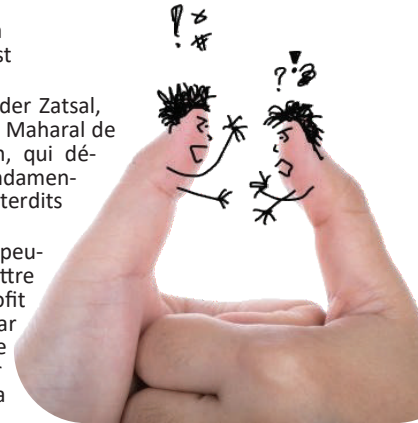
NE KA'ASSEZ PAS TOUT...

tout « Ka'asser ».

Quelle est la nature de ce mal, sa cause et son remède ? Sa nature est évidemment mauvaise.

Dans le Sifteï 'Haïm du Rav Friedlander Zatsal, nous pouvons lire une explication du Maharal de Prague provenant de Netivot Olam, qui démontre qu'il y a une différence fondamentale entre la colère et les autres interdits de la Torah.

D'habitude en effet, deux raisons peuvent entraîner l'homme à commettre une Avéra : le Yetser Hara', et le "profit matériel" que la Avéra procure. Par exemple, le fait de manger une belle tranche de charcuterie non cachée assouvi une envie, et procurera aussi une jouissance. **Suite p3**



Qu'est-ce que le Demi-Chékel?

www.ovdhm.com

Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Notre Paracha traite des dons pour le Sanctuaire dans le désert. Nous sommes le lendemain du Yom Kippour, Hachem a donné son Pardon pour la faute du veau d'or. Moshé réunit (Vayakhel) alors le Clal Israël pour faire un appel aux dons en vue de la construction du Michkan. Attention, il ne s'agissait pas d'un impôt obligatoire, chacun donnait suivant l'élan de son cœur. Qui ne voulait pas faire une résidence pour D.ieu ? La communauté répondit présente, et apportera de l'or, de l'argent, l'airain de la laine etc... Les artisans se mirent à l'œuvre et fabriquèrent la tente Sainte "Ohel Moéd" et tous les objets consacrés. Cette Paracha montre une chose : l'importance du Michkan à l'époque du désert. Cet Ohel Moéd, sacré, représentait la résidence Divine de Hachem sur terre. De là, la Parole Sainte sortait d'entre les deux chérubins au-dessus de l'Armoire sainte et enseignait les différentes Mitsvots et précisait les nombreux détails des commandements déjà reçus au Mont Sinaï.

Pour nous, cela montre l'importance de la Thora et des Mitsvots dans la vie communautaire, car cela vise à faire régner la présence Divine dans le monde, afin d'amener la bénédiction sur les hommes et sur la terre entière. Et de nos jours, du fait de nos nombreuses fautes, il n'existe plus de Temple, et les Cohanim ne s'occupent plus de faire expier les fautes des Bné Israël pour d'éviter les punitions. Cependant, l'étude désintéressée des Bahourims et des Avréhims est le gage que la sainteté de D.ieu perdure sur terre et protège Son peuple (malgré toutes les tensions internationales).

Le Hatham Soffer enseigne un Hidouch (nouveau). Lorsque D.ieu a ordonné la construction du Michkan déjà dans la Paracha Térouma, il est

L'ARGENT A OUI DE L'ODEUR!

dit : "Vous prendrez pour Moi (Hachem) un prélèvement (présent) etc...". Les commentateurs demandent pourquoi le verset emploie l'expression "Vous prendrez" au lieu de "vous donnerez". La réponse connue est de dire : puisque toutes les richesses de ce monde appartiennent au Tout Puissant, car c'est D.ieu qui le véritable propriétaire de tout l'or et l'argent du monde (n'est-ce pas ?) comme le proclame le verset dans Téhilim, "A moi, l'or et l'argent dit Hachem", donc lorsqu'un homme fait un don, il donne une part qui appartient déjà à D.ieu. C'est-à-dire que dans le judaïsme, les richesses sont perçues comme un dépôt, provenant du Ciel. Il se peut qu'un homme riche ait un mérite particulier, pour avoir droit à un surplus, cependant parfois le contraire est vrai ! Un patrimoine pourra être octroyé à un quidam afin de lui "payer" ici-bas le salaire des quelques bonnes actions qu'il aurait faites durant ses quarante premières années sur terre afin que lorsqu'arrivera le jour du grand jugement, il soit démuné de tout mérite que D.ieu nous en préserve. Comme dit le verset "Il existe une richesse qui est octroyée à son propriétaire pour son malheur". Bar Minan.

Le Rav, Hatham Soffer, rajoute sur cet enseignement, que puisque tout provient de D.ieu, nécessairement lorsqu'on l'on fait des dons, pour les affaires Saintes, on ne donne en réalité que la bonne intention de son cœur, c'est la seule chose qui nous appartienne véritablement. Lorsque la Thora dit "vous prendrez", il s'agit des bonnes pensées, qui accompagnent notre don, qui sont offertes au Créateur. De plus, les Sages enseignent que Bétsalel, fils de Ouri Ben Hour de la tribu de Yéhoua l'artisan en chef qui dirigea la construction du Sanctuaire, discernait derrière chaque offrande l'intention de son propriétaire. D'après la pureté de son cœur, il dirigeait le présent l'or, l'argent etc., vers les objets du Temple plus ou moins consacrés. **Suite p2**





Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Lorsque la pensée était d'une grande pureté, l'offrande allait pour la construction du Candélabre, ou encore pour la Table de proposition et ainsi de suite.

Et si on parle bonne intention je finirai par une anecdote rapporté par le Rav Zilberstein Chlita. Il s'agit de six Bahourims de la Yéchiva de Philadelphie aux USA qui, à l'approche de Pourim firent le tour des donateurs potentiels et habitués pour les besoins de la Yéchiva. Les élèves frappèrent à la porte d'une belle villa. Le propriétaire comprit le motif de leur venue et leur soumit cette idée saugrenue : "Si vous sautez dans ma piscine tout habillé, à chaque Bahour je donnerais la somme de 1000 dollars." Les élèves se concertèrent et décidèrent de sauter dans la piscine. Chose faite, ils récoltèrent comme convenu un chèque global de 6000 dollars. Les élèves revinrent à la Yéchiva avec ce gros chèque en poche et le tendirent fièrement à leur Roch Yechiva, le Gaon Rav Elyahou Schwé Zatsal. Le Rav fut étonné de la somme et leur demanda comment ils avaient réussi à rapporter une telle somme ? Les élèves lui expliquèrent qu'ils ont été jusqu'à sauter dans la piscine car il s'agissait de relever le défi du donateur... Le Roch Yéchiva avait une mine grandement attristée et déchira de suite le chèque devant les élèves étonnés. Il dit : "En aucune façon une Yéchiva ne peut être construite sur un pareil don. Je refuse de prendre cet argent qui provient d'un manquement aux honneurs dus aux Talmid Hahamims".

La question que je poserai est de savoir si ce nant est quitte de son vœu

L'ARGENT A OUI DE L'ODEUR!

(de donner à la Yéchiva), puisqu'au final l'argent n'arrivera pas dans les caisses de l'institution vénérable ?

La réponse que je propose est que dans toute Mitsva il est nécessaire d'avoir de bonnes intentions dans son accomplissement. Dans la plupart des cas, même si on n'a pas toutes les bonnes pensées nécessaires (comme faire le Dvar Thora du Shabbat devant la famille pour montrer à tout le monde sa grande connaissance ou faire une longue prière, devant ses copains, pour être appelé le "Tsadiq" de la bande etc.), il reste que notre Mitsva ne perd pas son statut "Mitoch Chélo Lichma (Ba Lichma)/ Pessahim 50). Toutefois lorsque notre intention aspire à tout le contraire, par exemple prononcer en public des paroles de Thora avec la seule intention de rabaisser une personne importante aux yeux du public, ce conférencier aura perdu entièrement la Mitsva (il aurait été préférable qu'il discoure dans les salles des facs et pas à la synagogue). Donc, d'après cela, ce nant (malappris) de Philadelphie qui s'est moqué des Talmidims, a perdu le mérite de la Mitsva. Et il semble, que vis à vis de Hachem son vœu perdra son statut. Le Rav Zilberstein termine en disant que s'il veut expier sa faute (car dénigrer les Talmid Hahamims est une grave faute, c'est rabaisser la Thora et Hachem que D.ieu nous en préserve), il devra refaire un chèque du même montant, et plus encore afin d'expier, peut-être son premier acte. Qu'Hachem nous garde de tels comportements.

Rav David Gold

**Vivre
POURIM**
UNE INVITATION À L'UNITÉ

**Explications & Commentaires
sur les 4 Mitsvot du jour de Pourim**
La Méguila traduite – Téfilot - Chants & Louanges

2 OUVRAGES EN 1
Couverture souple - 260 pages

www.OVDHM.com - 054.841.88.37



Dites moi Rav pourquoi...

POSEZ TOUTES VOS QUESTIONS AU RAV

Que pensez-vous des listes de cacherooute du consistoire et du Rav Wolff, peut-on les utiliser a priori ?

De manière générale, ces listes ont été établies pour des personnes qui n'ont pas les moyens techniques de se procurer des aliments cachère, et donc à poster. Les produits figurant dans ces listes ne sont pas « cachères » mais présumés que leur composition ne comporte pas de produit interdit. Il n'y a aucune surveillance rabinique dans ces usines.

De ce fait un juif qui habite Paris, Marseille... ou tout autre endroit où il peut se procurer des aliments comportant un label de cacherooute, n'a aucune raison a priori de manger de ces listes. N'utilise des béquilles que celui qui en a besoin

Ne vous inquiétez pas, vous n'allez pas mourir de faim. A l'époque de la shoah, les juifs qui étaient dans les camps, essayaient malgré leurs conditions chaotiques d'observer les lois de cacherooute... Là-bas il n'était pas question de kinder bueno ou sirop teisseire.... Je vous laisse réfléchir...bon appétit.

Avez une Ségoula pour le bonheur ?

Ne vous attendez à rien, et sachez appréciez chaque instant de vie, qu'Hachem vous accorde



Pourquoi sommes-nous continuellement obligés d'étudier la Torah et d'avancer ? Ne pouvons-nous pas rester comme on est, traditionaliste ?
L'immobilisme n'existe pas chez un juif. Seuls les anges restent à leur place, comme ils sont appelés « Ômdim/debout immobile » (Zekharya 3 ;7). Mais en ce qui nous concerne, si on ne monte pas on descend, et vice versa. Si on ne bouge pas, on tombe, comme la bicyclette. Celui qui se sent bien dans son immobilisme, qu'il vérifie s'il est toujours en vie...

Mon mari ne fait aucuns travaux à la maison, alors qu'il y a tellement de choses à réparer, que faire ?

La Maison d'Hachem est elle aussi cassée depuis 2000 ans, participez-vous à sa réparation, à sa reconstruction ? Nous devons nous soucier avant tout de réparer la Maison d'Hachem, avant toute chose.

J'aime Hachem mais je ne suis pas pratiquant.

Ce n'est pas de l'amour, mais de l'égoïsme. Vous prenez sans rien donner.

MOUSSAR - HALAKHA - COUPLE - EDUCATION - CACHEROUTE - CONSEILS

**Dites moi Rav
pourquoi...**

POSEZ TOUTES VOS QUESTIONS AU RAV

www.ovdhm.com/rav



CLIQUEZ-ICI

L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat"
veuillez prendre contact
dafchabat@gmail.com

La guérison complète et rapide de **Binyamin ben Céliene Batcheva** parmi les malades de peuple d'Israël

La réussite spirituelle et matérielle de **Raphaël** **Joëlle Esther** **bat Sim'la** **bat Denise Dina** **Qu'Hachem leur accorde brakha ve hatslakha**

La réussite spirituelle et matérielle de **Patrick Nissim** **beu Sarah** **Martine Maya** **bat Gabry Camouna** **Qu'Hachem leur accorde brakha ve hatslakha**

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Niflaot que Tu réalises chaque jour envers Ton peuple

La guérison complète et rapide de **Réfaël ben Myriam Sarah** parmi les malades de peuple d'Israël

La guérison complète et rapide de **'Hanna bat Chochana** parmi les malades de peuple d'Israël



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

NE KA'ASSEZ PAS TOUT... (suite)

C'est cette envie développée par le Yetser Hara', qui aura attiré la personne jusqu'à la faire fauter.

Par contre, le Ka'ass a cela de particulier qu'il ne procure aucun profit physique, ni matériel, ni social. Et même au contraire, l'homme en arrive parfois à déchirer ses vêtements ou à casser des objets sous son emprise.

La colère ne procure aucun bienfait, elle n'est que néfaste, et génératrice de problèmes conjugaux, familiaux ou sociaux. Pourtant, l'homme a suivi le Yetser Hara' comme pour la belle tranche de charcuterie !

Le Maharal appelle la colère : le Yetser Hara' léchem Yetser Hara' (le mal pour le mal). Le moment de colère est repérable au fait que le mal fait alors partie intégrante de notre être, le corps prend le dessus sur la pensée qui n'a plus aucun contrôle.

Le Yetser Hara' est alors comme un d.ieu étranger qui nous a pénétrés, et notre état est comparable à l'idolâtrie.

Cela s'accorde avec l'enseignement de la Guémara (Nédarim 22b) qui dit : « tout celui qui se met en colère ressemble à celui qui commet la faute de l'idolâtrie. »

Les causes du Ka'ass seront également son remède. Si le Ka'ass est le

mal pour le mal, alors il faudra lui faire face avec le bien pour le bien.

La colère, c'est l'expression d'une blessure interne, et d'une incompréhension de notre interlocuteur. La colère est déclenchée par un affront, une atteinte à notre personne ou à notre dignité, et c'est donc l'impatience et l'orgueil, gonflés à outrance, qui vont provoquer une explosion. Même si corriger une mauvaise Mida peut prendre toute une vie, nous avons au moins le devoir de la réduire ou de la faire taire, en attendant d'y parvenir. Comment ?

Par la création d'une autre Mida, qui prendra le dessus en nous et s'imposera comme nouveau capitaine du navire.

Nous écraserons la colère par un puissant développement d'amour du prochain, de patience et d'écoute de l'autre.

La potentielle colère sommeillera toujours en nous, mais se fera dès lors plus discrète, intimidée par nos nouvelles Midos, à qui nous aurons offert une large place en notre cœur, à force de s'empêcher de médire, à force de faire la Tsédaka, de rendre visite aux malades, de remonter le moral, etc, etc...

Rav Mordékhai Bismuth ☎ 054.841.88.36
mb0548418836@gmail.com



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

«Puis vinrent tous les hommes aux cœurs élevés» (35-21)

Imaginons que nous vivons actuellement dans un pays non démocratique. Imaginons que nous vivons dans un pays dont le pouvoir en place est la monarchie absolue et que le Roi est tout puissant. Il s'agit de l'un de ces Rois qui peuvent selon leur volonté, élever un homme jusqu'au sommet et l'enrichir sans limite, puis soudain le roi ordonne de le pendre à un arbre haut de cinquante ams. Les anges qui sont supérieurs à ces rois prononcent sur eux la bénédiction suivante: "Une partie de son honneur, il l'a partagé avec des êtres de chair et de sang".

Imaginons que le roi demande de créer une statue en or massif le représentant, incrustée de pierres précieuses et de perles rares. Cette statue deviendrait un site de pèlerinage et de cérémonie pour glorifier son pouvoir. Elle symboliserait la magnificence de son nom et sa grandeur, et celui qui l'honorera ainsi recevra la gratitude et l'estime du roi.

Cela nous viendrait-il à l'esprit de nous présenter pour créer cette statue?

Il ne s'agit pas de surveiller le bon déroulement du travail et d'être le directeur responsable du projet, ceci, tout le monde est prêt à le faire. Il s'agit de prendre un marteau et un scalpe, souder et polir, former et développer, sans avoir eu au préalable d'expérience, de notion ou de connaissance dans ce domaine ! Mais sachant que l'honneur et la gloire du roi sont ici en jeu, si le résultat n'est pas satisfaisant et qu'elle a de nombreux défauts, cela portera atteinte à l'image du roi, à son honneur, et son nom risque d'être méprisé aux yeux du peuple !

Nous serons donc prudents et agirons selon la devise suivante de nos sages: "Qui est intelligent ? Celui qui connaît sa place"; nous ne nous précipiterons pas de porter la couronne qui ne nous sied pas afin de ne pas mettre notre tête en danger...

Mais ce n'est pas du tout ainsi que se comportèrent les contemporains du Tabernacle ! Le Créateur, Grand, Fort, et Redoutable, ordonna de lui construire un endroit pour Sa résidence. Cela requiert évidemment des exécutions raffinées et compliquées à l'aide de bois et de métal, d'or, d'argent, et de cuivre. Il faut rajouter du tissage artistique. Ceux qui reçurent cet ordre n'étaient autres que les anciens esclaves hébreux d'Egypte qui furent libérés un an seulement auparavant. En Egypte, ils travaillaient avec des matériaux de construction grossiers et exécutaient tous les travaux des champs sans l'aide de techniques modernes. Aucun d'eux n'avait appris à l'artisanat du bois, ou le métier d'orfèvre, diamantaire, tisserand, tanneur, ou battre du métal. Comment devinrent-ils professionnels dans ces domaines spécialisés ?

La Torah répond ainsi: "puis vinrent tous les hommes aux cœurs élevés". Le Ramban commente: "Personne n'avait reçu l'enseignement adéquat nécessaire à l'exécution de ces travaux spécialisés. Pourtant, ils découvrirent qu'ils possédaient un don naturel pour mener ce projet à bien et ils se présentèrent le cœur exalté devant Moché afin d'accomplir la volonté divine: "Je ferai tout ce que mon maître dira !"

Comment leurs cœurs se sont-ils exaltés ? Comment n'eurent-ils pas

LA SINCÉRITÉ DU CŒUR

peur de l'échec de leur initiative et de la colère qui s'abattraient sur eux ?!

La réponse est simple: s'il s'agissait d'un roi de chair et de sang, ils n'auraient pas osé proposer leur candidature car ils n'avaient ni les connaissances professionnelles adéquates ni l'expérience professionnelle requise pour le travail. Ils n'auraient pas pu concevoir une statue, le résultat aurait été un morceau sans aucune forme ayant pour conséquence la colère du roi.

Mais en se dévouant pour travailler en faveur du Roi du monde, la règle suivante s'applique: c'est l'élan du cœur qui est décisif. A partir du moment où il constate leur sincère volonté et leur générosité de cœur, il leur accordera tous les talents nécessaires, les connaissances ainsi que la maîtrise de leur profession, rien ne leur manquera !

En effet, tout lui appartient, tout vient de sa force, c'est Lui qui nous donne les forces de réussir, et rien ne peut lui résister !

Ainsi, c'est bien ce qu'il s'est produit: le tabernacle fut construit dans toute sa splendeur, il n'a jamais eu son pareil au monde !

Nous savons que la Torah est éternelle et ses enseignements sont valables pour toutes les générations. Cette paracha et le sujet que nous traitons portent un enseignement actuel, pour tous les hommes à toutes les générations.

Comme on le sait, le tabernacle vient symboliser celui qui se trouve dans l'intimité de l'homme que ce dernier doit se créer. Il doit faire une place à la présence divine dans son cœur. Ce tabernacle intérieur est comme le Saint des Saints: c'est le cœur de l'homme, comme le précise le Zohar. Dans le

cœur, il faut placer les tables de la loi et la Torah. Le Candélabre (ménorah) désigne la lumière de la sagesse, tandis que l'Encens (la "kétoreset") représente les bons traits de caractère. La Table (choul'han) symbolise l'honnêteté financière tandis que le Bassin d'ablution (Kior) désigne la volonté d'évincer le mal. Chaque ustensile a son symbole et son message.

L'homme peut être amené à penser: quelle est ma force ? Comment arriver au sommet ? Comment décoller ? Comment construire mon tabernacle intérieur et y faire entrer l'arche sainte ainsi que les tables de la loi ? Comment créer mon candélabre d'or pur, des pensées pures et raffinées, une pensée construite et cohérente selon la sagesse de la Torah ?

Nous ne possédons ni les connaissances vitales ni l'expérience requise, nous nous sentons petits et faibles, nous n'avons pas les forces ni le courage.

Cette paracha vient nous enseigner que si nous le désirons sincèrement et que nous décidons vraiment, si nous nous présentons devant le rav en déclarant honnêtement: "je vais faire tout ce que vous m'enseignerez", alors nous recevrons les forces adéquates du Ciel ainsi que l'aide divine, la connaissance et le savoir ainsi que tout ce qui est nécessaire à la construction de notre tabernacle intérieur qui sera rayonnant de splendeur et entièrement parfait. En effet, souvenons-nous que D. ne désire que notre "cœur" sincère et pur ! (Tiré de l'ouvrage Mayane HaChavoua)

Rav Moché Bénichou



"Wort" sur la Paracha

pour toujours avoir quelque chose à dire

« **Moché convoqua toute la communauté des enfants d'Israël.** » (Chémot 35, 1)

Au sujet de l'interprétation de Rachi selon laquelle le rassemblement général du peuple avait lieu le lendemain de Kippour, le Kli Yakar explique ce qui suit. Cette mitsva de hakhel avait pour but de cultiver la paix entre eux. Du fait que Moché désirait

leur annoncer la construction du

tabernacle, dans laquelle

ils s'associeraient

tous, il était au

préalable nécessaire

de les rassembler afin

d'en faire un

bloc uni. Or, de

nombreuses

querelles ayant

ponctué leurs

campements, comment

était-il possible de

les rassembler ? C'est pourquoi

Moché eut l'idée ingénieuse de le faire le

lendemain de Kippour, car, en ce jour, la paix et

l'unité règnent parmi le peuple. Ce climat propice

facilitait cette tâche.

« **Toute la communauté des enfants d'Israël se retira de devant Moché.** » (Chémot 35, 20)

Le Or Ha'haïm explique l'insistance du verset sur le fait que les enfants d'Israël se retirèrent « de devant Moché », milifné Moché. Connaissant l'aspiration profonde de ce dernier d'accomplir les mitsvot ainsi que sa grande richesse, ils craignaient qu'il n'apporte lui-même tout le nécessaire au tabernacle. Aussi, s'empressèrent-ils de chercher leurs donations, afin de parvenir à le précéder, ce que laisse entendre le terme milifné, pouvant aussi être compris dans le sens de lifné, avant.

« **Il l'a rempli d'un souffle divin ; d'habileté, de jugement, de science.** » (Chémot 35, 31)

Au sujet de Bétsalel, il est dit que D.ieu « l'a rempli d'un souffle divin ; d'habileté, de jugement, de science ». Quelques versets après, le texte ajoute : « Il l'a aussi doué du don de l'enseignement. » A priori, cette dernière précision semble superflue, puisque, si quelqu'un a été dote d'habileté et de jugement, il est sans doute capable de trancher la halakha.

Rav Yossef Binyamin Wosner explique au nom de son grand-père, Rav Chmouel Halévy Wosner zatsal, qu'on peut en déduire un principe fondamental : l'intelligence d'un homme n'implique pas forcément son aptitude à se prononcer en matière de loi. Cette faculté, obligeant à tenir compte de tout, nécessite une brakha à part entière.

Il ajoute que les gens ont l'habitude de dire, sur le mode humoristique, que la maîtrise de la cinquième partie du Choul'han Aroukh, en l'occurrence la conduite adéquate à adopter envers autrui, est aussi nécessaire pour trancher la loi. Quant à lui, il affirme avoir eu l'occasion d'apprendre, au fil des ans, la sixième partie, à savoir le comportement requis à l'égard de ceux qui ne sont pas des hommes...

LE JOUR S'ÉLÈVE

Commentaires et explications
sur les Bénédictions du Matin

Un ouvrage réfléchi et conçu, afin de pouvoir réciter les bénédictions du matin chaque jour avec l'intention et la compréhension requises.

Sous forme de tableau, chaque bénédiction est découpée en trois parties avec sa traduction et son explication, pour qu'elle puisse être récitée avec toute la joie, la ferveur et la clairvoyance nécessaire.

Prenez votre temps chaque matin pour les réciter avec sérénité.

N'oubliez que c'est Lui, Hachem le Tout-Puissant, qui est le Maître de nos destinées. Alors pourquoi courir, ayez confiance et levez-vous en vous élevant.



couverture souple - 85 pages

Un outil indispensable
pour vivre sa journée!



RENSEIGNEMENTS - POINTS DE VENTE - LIRE UN EXTRAIT:
www.ovdhm.com/j26 - info.ovdhm@gmail.com

Les bénédictions du matin sont des louanges à Hachem pour les bienfaits qu'Il nous prodigue chaque matin lorsqu'Il renouvelle la création du monde, comme il est dit : « בְּכֹל יוֹם תִּמְיֵד מַעֲשֵׂה בְרָאשִׁית מְחֻדָּשׁ / qui renouvelle chaque jour les œuvres de la création » (extrait de la prière du matin). Nos Sages ont institué des bénédictions pour chaque sorte de bienfait dont on peut bénéficier dans ce monde.

Avant la bénédiction, tout ce qui existe sur cette terre est la propriété d'Hachem (même si cela nous appartient 'légalement') ; le prendre serait une forme de vol de la propriété Divine. Ce ne sera qu'après avoir récité la bénédiction que nous sera donnée la permission d'en jouir de droit. Comme l'enseigne la Guémara (Berakhot 35a) : « Celui qui profite de ce monde sans réciter de bénédictions est considéré comme ayant volé D. ».

Les bénédictions du matin viennent réfréner les envies de l'homme, et démontrer que le monde n'est pas abandonné à son sort car il a un Propriétaire et qu'il est interdit de jouir de ce monde sans bénédiction.

Ainsi, dès le lever, nous consacrons la journée à notre Créateur en récitant les bénédictions du matin pour Le remercier des bienfaits dont Il nous gratifie et des faveurs dont Il nous comble en permanence. Il est recommandé de ne

pas parler de choses inutiles (ou encore de consulter ses mails...) avant de les avoir récitées. Nos premières pensées et paroles seront pour Hachem, pour louer Sa grandeur et Ses bontés qu'Il réalise en nous redonnant la vie chaque matin et en nous fournissant tout le nécessaire pour vivre. Nos Sages ont institué de les réciter chaque matin afin que nous prenions conscience que tout ce dont nous disposons vient d'Hachem.

En effet, nous sommes habitués à vivre une vie « naturelle », et nous oublions que la vie est un miracle permanent qui dépend de la volonté d'Hachem.

En récitant dès le matin ces bénédictions sur tous les bienfaits qu'Hachem nous accorde, nous nous rappellerons combien d'autres bontés du même ordre Hachem réalise, à plus grande échelle. Quiconque réfléchit à sa vie quotidienne ressent le devoir de remercier son Créateur pour l'abondance dont Il le gratifie. Par les bénédictions du matin, nous exprimons notre reconnaissance envers le Tout-Puissant.

Efforçons-nous de les réciter avec ferveur et concentration, afin que toutes les actions que nous entreprendrons pendant la journée soient emplies de sainteté et de bénédiction.

Découvrez-en plus sur les bénédictions du matin sur notre site et dans l'ouvrage "Le jour s'élève"

www.ovdhm.com/j26



sous la direction
du Rav **Israël
Abargel Chlita**

Haméir Laarets

- Apprendre le meilleur du Judaïsme -

Paracha Vayakel
Chékalim 5782

|143|

Parole du Rav



Du ciel on avait promis à Baba Salé qu'il verrait le Machiah. Un jour il était attristé à cause d'un problème du peuple d'Israël. Il est entré dans sa chambre et n'en est pas sorti pendant 3 jours. Pendant tout ce temps, il n'a ni mangé ni bu. Le troisième jour à la tombée de la nuit il est sorti heureux de sa chambre et a demandé de faire un repas de fête. Il disait : cela n'a pas été facile mais Barouh Hachem nous avons réussi. Il a raconté qu'il avait vu par prophétie que dans sept années, un tiers du peuple d'Israël disparaîtrait du monde. Pendant trois jours, il a lutté dans le ciel pour que cela n'arrive pas.

Du ciel on lui a demandé une contrepartie pour cela et Baba Salé a renoncé à voir le Machiah et a donné sa vie pour sauver le peuple. Le dimanche 4 Chévat 1984, il a rendu son âme pure à Hachem. Sept ans plus tard, en 1991 a commencé la guerre du Golfe. Mon père avait organisé la hiloula de Baba Salé en promettant que rien n'arriverait par le mérite du tsadik. A 2h00 du matin après que le dernier de nos invités soit arrivé chez lui, la première alerte a retenti. Grâce à Baba Salé, le peuple d'Israël fut épargné pendant l'effrayante guerre du Golfe.

Alakha & Comportement



L'homme doit éveiller son esprit et faire très attention à être joyeux lorsqu'il étudie la Torah, réalise les mitsvot et pour toutes les choses en rapport avec la sainteté. Dans le service divin : l'étude de la Torah, la prière et les mitsvot, si elles sont faites dans la tristesse, elles ne monteront pas devant le trône céleste. De plus la présence divine s'éloigne de l'homme et l'esprit de sainteté ne régnera pas sur lui.

Qui est plus grand pour nous que notre patriarche Yaacov le tsadik qui bien qu'il ait été le préféré des patriarches et qu'il ait observé avec diligence la sainte Torah tous les jours de sa vie, comme il est écrit : «Un homme intègre, vivant sous les tentes», la Chéhina s'est abstenu de le visiter et l'esprit saint lui a été retiré pendant vingt-deux ans à cause de son chagrin après la disparition de Yossef. Cependant lorsqu'il s'est réjoui en apprenant que son fils bien aimé était vivant, la présence divine est revenue comme il est écrit : «la vie revint au cœur de Yaacov».

(Hélev Aarets chap 8 - loi 2 page 508)

Comme un seul homme avec un seul cœur



La paracha de Vayakel, fait suite à la paracha de Ki tissa, parce que pour la faute du veau d'or qui est relatée dans la paracha Ki Tissa, les enfants d'Israël furent comme un seul homme, comme il est écrit : «Le peuple s'attroupa autour d'Aharon»(Chémot 32.1) et ce fut un très grand Hilloul Hachem. Ainsi pour réparer cette terrible faute, Moché Rabbénou rassembla tout le peuple d'Israël, comme un seul homme avec un seul cœur dans la sainteté pour l'édification du Michkan et cela engendra une grande sanctification du Nom divin.

Une autre raison pour laquelle Moché Rabbénou rassembla toute la communauté d'Israël pour leur ordonner la construction du tabernacle, est que le but de la construction du Michkan était qu'Hachem Itbarah fasse résider la présence divine au sein du peuple d'Israël, comme il est écrit : «Ils me feront un sanctuaire et Je résiderai parmi eux»(Chémot 25.8). Ce but ne peut être atteint que lorsqu'il y a de l'amour et de l'unité dans le peuple d'Israël, car Akadoch Barouh Ouh ne réside pas dans un endroit où existent la controverse et la séparation des cœurs. De plus, l'essence du tabernacle est d'avoir un impact positif et de déverser la bénédiction sur le peuple d'Israël et jamais la bénédiction ne peut se répandre sur les enfants d'Israël s'il y a un défaut et un manque d'unité. Ainsi pour que le peuple soit digne de recevoir l'influence bienfaisante du tabernacle, Moché Rabbénou les rassembla avec amour et unité, pour les transformer en

réceptacle capable de contenir la bénédiction. C'est ce que nous demandons dans la fin de la amida «Mets la paix et la bénédiction», c'est-à-dire qu'avant de demander à Hachem de nous couvrir de bienfaits, nous demandons qu'Il insuffle la paix et l'unité entre nous, car ce n'est qu'ainsi que nous serons de bons réceptacles pour les bénédictions du ciel.

Par conséquent, les six ensembles de la Michna se terminent par les paroles de Rabbi Chimon Ben Alafta : «Akadoch Barouh Ouh n'a pas trouvé un aussi bon réceptacle contenant la bénédiction pour Israël comme la paix, comme il est écrit : Qu'Hachem donne la force à son peuple ! Qu'Hachem bénisse son peuple par la paix !»(Téhilimes 29.11). C'est le but de toute la Torah qu'il y ait l'amour, la paix et l'unité dans le peuple d'Israël et par cela il recevra la bénédiction d'Hachem. Tout comme cette règle concerne le peuple d'Israël, il en va de même pour chaque famille. Ce n'est que lorsqu'il y a de l'amour et de l'unité entre le mari et la femme ainsi qu'avec leurs précieux enfants, que la maison devient alors un bon réceptacle pour la bénédiction d'Akadoch Barouh Ouh. Il est intéressant de noter que lors de ce rassemblement, Moché Rabbénou expliqua au peuple d'Israël les lois du chabbat avant les lois du Tabernacle. Il faut comprendre de cela, que l'unité d'Israël et le chabbat sont égaux dans leur valeur. Comme lorsque le peuple est uni, nous ne voyons pas de mal et de maladie chez les enfants d'Israël. De même lorsque

Photo de la semaine



Citation Hassidique



"La notion de Providence divine peut être expliquée ainsi : Elle régent les moindres détails du mouvement des différentes créatures. Elle constitue l'énergie vitale de chacune et est à la base de son existence. Mais, bien plus, elle souligne que chaque mouvement a une implication profonde dans la finalité globale attribuée à la création. C'est en unissant toutes les actions individuelles qu'est accomplie la volonté profonde d'Hachem.

Que l'homme réfléchisse donc. Si le mouvement d'un brin d'herbe est commandé par la Providence divine et intervient dans le dessein de la création dans son ensemble, combien encore plus pour les êtres humains en général et pour Israël, la nation qui est proche de Lui, en particulier."

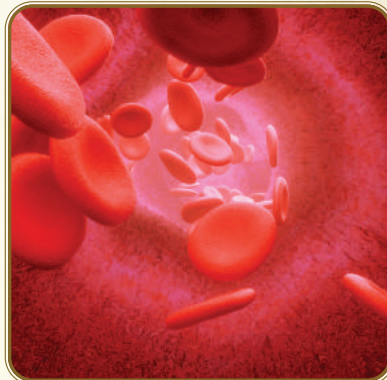
Hayom Yom 28 Hechvan

nous respectons le saint Chabbat il n'y a pas de mal et de maladie dans le monde. Cela sous-entend qu'il est impossible de goûter à la sainteté véritable du chabbat si nous n'avons pas d'amour dans le cœur pour chaque membre d'Israël, parce que la haine constitue un tampon et une barrière à la sainteté du chabbat.

Contrairement aux autres lois données, dans un ordre particulier : Moché à Aharon, puis aux fils d'Aharon, ensuite aux anciens et pour finir au reste du peuple, les mitsvot de la fabrication du tabernacle et de ses ustensiles, furent données par Moché au peuple dans son ensemble, sans faire de distinction comme il est écrit : «Moché rassembla toute la communauté des enfants d'Israël et leur dit : Voici les choses qu'Hachem a ordonné d'observer»(Chémot 35.1), car c'était la condition nécessaire pour que le peuple soit totalement unifié afin de faire reposer la présence divine parmi eux, sans question de hiérarchie. Ce sujet est énoncé en profondeur dans les paroles de l'Admour Azaken dans les «Iguéret Kodech», que la notion de «Je résiderai parmi eux» signifie que la présence divine et la sainte lumière d'Akadoch Barouh Ouh résident en nous et nous donnent la vitalité, comme le cœur de l'homme, qui réside dans le corps et diffuse aux organes l'énergie vitale. Les âmes des enfants d'Israël sont considérées comme les organes de la sainte Chéhina qui est considérée comme le cœur comme il est écrit : «Hachem sera à jamais le rocher de mon cœur»(Téhilim 73.26).

Tout comme pour le corps physique, sa santé dépend du sang, dans lequel s'habille la vie, se diffusant du cœur dans les différents organes et tendons, puis y retournera. Tant que les organes de l'homme sont reliés entre eux et reçoivent la vitalité dont ils ont besoin, par cette rotation du flux de vie, il sera en parfaite santé. Mais s'il y a une détérioration dans l'un des organes qui empêche, retarde ou diminue la rotation du flux sanguin, la connexion qui relie tous les organes au cœur s'arrêtera ou diminuera et la personne risque d'être affaiblie et de tomber malade. Ainsi, par cet exemple, nous pouvons comprendre que c'est exactement la même chose pour la présence divine et les âmes des enfants d'Israël. Tant que les âmes des enfants d'Israël sont collées et liées ensemble comme un seul homme avec un seul cœur, elles pourront être

remplies par la Chéhina et tirer toute la vitalité nécessaire pour vivre lié à Akadoch Barouh Ouh. Cependant, si qu'Hachem nous en préserve, il y a une séparation des cœurs en Israël et que la connexion entre les organes de la Chéhina cesse, alors la vitalité et l'abondance cesseront et l'inspiration divine quittera la nation d'Israël, provoquant la "maladie" de la Chéhina c'est à dire qu'elle sera en exil comme cela est rapporté dans le Tikouné Azohar (Tikoun 25).



Et c'est ce que nous dit le verset : «Et tous les hommes d'Israël marchèrent ensemble... unis comme un seul homme»(Choftim 20.11).

Toutes les âmes d'Israël sont connectées et reliées les unes aux autres comme sont connectés les organes de l'homme les uns aux autres. De même la santé spirituelle même du peuple d'Israël et l'inspiration divine en son sein dépendent de l'union des uns avec les autres et avec la sainte Chéhina.

Cela est sous-entendu dans ce qui est rapporté plus tard dans la paracha : «Ainsi le tabernacle était un»(Chémot 36.13), ainsi que : «Destinées à réunir le pavillon en un seul corps» (Chémot 36.18). C'est à dire que tout le travail de fabrication des parties du tabernacle et de ses ustensiles a été fait à partir d'une merveilleuse unité du peuple d'Israël. Ainsi les enfants d'Israël ont mérité qu'Hachem réside parmi eux. Comme indiqué dans la paracha de la semaine prochaine, après que tous les ustensiles du Michkan ont été achevés et que toutes les choses ont été mises à leur place : «Alors la nuée enveloppa la tente d'assignation et la majesté d'Hachem imprégna le Tabernacle.» (Chémot 40.34-35).

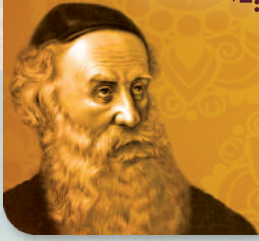
"L'énergie vitale des âmes d'Israël est enracinée dans l'amour et l'unité du peuple"

L'Admour Azaken termine l'une de ses «Iguéret Kodech» en écrivant à ses hassidim : «Mes proches, mes amis, s'il

vous plaît prenez la peine de tout votre cœur et de toute votre âme que l'amour du prochain emplisse votre cœur. Ne méditez pas dans votre cœur de la méchanceté l'un contre l'autre (Zékharia 8.17). Si ce sentiment monte dans votre cœur repoussez le comme de la fumée et comme une pensée d'idolâtrie... Et Hachem dans sa bonté qui bénit son peuple par la paix vous imposera la paix et vous vivrez à jamais, comme une âme aimant les autres âmes par le cœur et l'esprit». Quiconque veut être l'ami et l'aimé de l'Admour Azaken et avoir sa sainte bénédiction pour la paix et la vie dans le monde, doit mettre toute son âme et tout son cœur dans l'Ahavat Israël.

Extrait tiré du livre : Imré Noam - Sefer Chémot - Vayakel Maamar 1-2 du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal

”בְּיָד קָדוֹב אֵלֶיךָ תִּדְבֹּר מֵאֵל בְּיָד וּבְלִבְךָ לִגְשָׁתִי”



Connaître la Hassidout



L'âme que tu fais descendre dépend de ton comportement intime

Le Rambam écrit (Lois Déot 86.5) : Par nature, l'homme est attiré par le besoin d'avoir des amis et des connaissances et se conduit normalement selon la conduite des habitants de son pays. C'est pourquoi un homme doit se connecter aux tsadikimes et s'asseoir à côté des érudits en Torah en tout temps, afin qu'il puisse apprendre de leurs bonnes actions. Ce qui veut dire qu'un homme devra toujours se préoccuper d'être proche des véritables érudits en Torah, les gens qui possèdent les bons ustensiles.

Car par l'attachement aux érudits en Torah, le Néfech, Rouah et Néchama des ignorants sont liés et unis à leur essence originelle et à leur racine dans la Sagesse Divine, car Lui et Sa sagesse sont un et «Il est la Connaissance, etc.» C'est pourquoi la mission de Hanouka est d'y inclure toutes les âmes, comme nous l'avons expliqué précédemment (les jours saints de Hanouka ont le pouvoir d'enflammer et d'illuminer chaque âme par leur attachement aux érudits de la Torah).

Quant à ceux qui pèchent volontairement et se rebellent contre les sages de la Torah : Les gens qui ont de la haine pour les érudits en Torah et qui parlent mal d'eux, la substance de leurs Néfech, Rouah et Néchama vient de la dimension la plus extérieure, du Néfech, Rouah et Néchama de certains érudits. C'est-à-dire qu'ils viennent de la Klipa. Malheureusement dans chaque génération, il existe des démons juifs, à savoir des érudits pervers, des

groupes de personnes variées, qui veulent déraciner la foi. C'est pourquoi un érudit en Torah doit être droit, de



sorte que les forces étrangères ne puissent pas se nourrir de lui. Quant à ce qui est écrit dans le Zohar et dans le Zohar Hadach (Béréchit 19b), qu'un des facteurs essentiels de la pureté est de se conduire de manière sainte pendant les rapports intimes.

En d'autres termes, comment mérite-t-on que l'âme de l'enfant provienne de l'avant et non de l'arrière ? Si, pendant l'union du couple, quand il aspire à mettre un enfant au monde, il y a de la sainteté et de la pudeur, cet enfant ne deviendra jamais un mécréant, il n'ennuiera jamais ses parents et ne leur fera jamais de mal. Par contre, si l'enfant vient d'un manque de modestie, même s'il commence par être un grand tsadik, à la fin, il deviendra un grand mécréant et ses parents souffriront beaucoup à cause de lui. C'est pourquoi le Rav nous dit maintenant que pour être épargné de cette souffrance, il faut se sanctifier à cet instant.

Ce n'est pas le cas des enfants d'ignorants et de leurs semblables,

qui ne se sanctifient pas pendant l'intimité, qui voient des films impurs ou lisent des journaux impurs. Ils sont submergés par le désir de débauche et leurs enfants sont créés au niveau de l'arrière, du côté de la Klipa. Par cette attitude, ils attireront une âme de bas niveau pour leurs enfants à naître.

Voici un exemple pour illustrer cette idée : Un homme va acheter en gros des fruits et des légumes au marché. Il voit de beaux produits exposés, mais il y a un endroit sur le côté où sont jetés tous les produits qui pourrissent et qui sont de mauvaise qualité. Ainsi, il y a les âmes qui viennent du marché d'Akadoch Barouh. Ou, chaque âme est sélectionnée et puis il y a les âmes qui viennent de l'autre côté et c'est pourquoi une personne peut beaucoup souffrir de ses enfants. Toute personne qui marie ses enfants devra s'asseoir de temps en temps avec eux et leurs conjoints et partager quelques idées relatives à la sainteté dans l'intimité. Dans ces conversations, parlez de ces choses avec délicatesse, car tous les esprits ne se ressemblent pas. Avec l'aide d'Hachem, vous aurez l'effet escompté au moment opportun.

Nous avons ici apparemment une contradiction, car au début du chapitre, nous avons expliqué que chaque Juif possède une âme sainte, une véritable partie céleste d'Hachem, sans dépendre d'aucun facteur et le Zohar explique néanmoins que tout dépend de la sainteté des parents à ce moment-là !

// suite la semaine prochaine //

Extrait tiré du livre : Betsour Yaroum enseignement sur le Tanya- Chapitre 2
du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal



Horaires de Chabbat

	Entrée	sortie
Paris	18:09	19:17
Lyon	18:03	19:08
Marseille	18:04	19:07
Nice	17:56	18:59
Miami	18:02	18:56
Montréal	17:17	18:22
Jérusalem	17:18	18:09
Ashdod	17:16	18:14
Netanya	17:14	18:13
Tel Aviv-Jaffa	17:15	18:06

Spécial Pourim:

20 Adar 1: Rabbi Chlomo Zalman Auerbach
 21 Adar 1: Rabbi Chlomo Yossef Gjouine
 23 Adar 1: Rabbi Réphaël Elazar Alévy
 27 Adar 1: Rabbi Yossef Chaoul Alévy
 29 Adar 1: Rabbi Yaacov Kaminsky
 01 Adar 2: Bënayaou Ben Yéoyada
 02 Adar 2: Rabbi Israël Alter de Gour

NOUVEAU:

Incroyable !

Chaque Mercredi recevez un cours audio en français de 5 min pour découvrir le Betsour Yaroum ! (explication du Tanya)



054.943.93.94

Histoire de Tsadikimes

Rabbi Haïm Halberstam de Tszanz est né à Tarnograd en 1793. Rabbi Haïm est aussi connu sous le nom de Divré Haïm d'après son oeuvre exceptionnelle sur les alakhotes. Pendant quarante années, il a été le rabbin de la ville de Tszanz où il a rendu son âme pure au créateur en 1876. Rabbi Haïm de Tszanz est le fondateur de la Dynastie hassidique Tszanz et il était considéré par ses pairs comme l'un des leaders de la communauté juive d'Europe de l'Est de sa génération. Il a attiré de nombreux adeptes et étudiants, en raison de sa piété et de sa grandeur.



Rabbi Mordékhaï Dov de Hornosteipel avait l'habitude de raconter des histoires de tsadikimes à ses hassidimes, en particulier pendant la fête de Pourim et la nuit de Pessah après le Seder. Beaucoup de ses histoires concernaient son saint et illustre beau-père, Rabbi Haïm de Tszanz.

Voici l'une d'elles : Une fois, un juif de la ville de Vienne qui n'avait pas vraiment l'allure ni la ressemblance d'un juif est venu voir mon beau-père. Il a dit à mon beau-père qu'il avait un procès très important à venir et que sa survie en dépendait. Il était tellement inquiet que même s'il n'était pas religieux son dernier recours pour son salut était de venir demander au tsadik de l'aide afin que l'issue du jugement lui soit favorable et qu'il puisse enfin vivre sereinement. Mon beau-père qui avait un amour pour chaque juif quelque soit son niveau de religion, l'a regardé avec beaucoup de compassion et l'a béni afin que rien de mal ne se passe et qu'il soit jugé favorablement.

Apparemment, cela ne semblait pas satisfaire ce juif. Il a dit alors à Rabbi Haïm : «Mais, votre honneur, je pensais que le Rabbi écrirait une demande en bonne et due forme à Hachem, donc si le Rav le permet, je voudrais regarder la missive pour m'assurer qu'elle est écrite correctement et que ma situation y est expliquée correctement». Rabbi Haïm Halberstam de Tszanz a souri et a répondu à ce juif : «Mon cher ami, sachez qu'une demande faite à Akadoch Barouh Ouh doit être complètement éte et qu'aucune personne n'est autorisée à la lire. Si la lettre perdait de son et, elle perdrait aussi de son efficacité pour la bonne issue du jugement».

Le juif était satisfait de l'explication de Rabbi Haïm et a accepté que de telles choses restent complètement étes. Puis le Juif a demandé à Rabbi Haïm, combien il devait le payer pour cette demande particulière. «Absolument rien mon cher ami a répondu Rabbi Haïm. Mais cet homme était têtù, il ne voulait surtout pas que Rabbi Haïm se dérange et prenne de son précieux temps, sans être payé. «Il faudra sûrement quelques heures au Rabbi pour écrire ma demande pour qu'elle soit agréée !»

Voyant que le Juif n'allait pas bouger et que cela risquait de perturber son emploi du temps et son étude quotidienne, le Rabbi de Tszanz lui a dit alors : «Ecoutez, je ne peux pas prendre d'argent maintenant car je ne connais pas encore le dénouement de votre procès. Pour que les choses soient faites comme il se doit et que je ne risque pas de vous prendre de l'argent pour rien, après avoir été sauvé de votre procès, envoyez-moi trois cent roubles». Le juif, satisfait de ce compromis a promis au Rav de faire le nécessaire après le procès.

Trois jours plus tard, un chèque de trois cent roubles est arrivé chez le Rabbi de Tszanz. Au cours de leur conversation initiale, l'un des hassides du Rabbi de Tszanz se tenait à côté de lui et avait entendu toute la conversation. Après que le Rabbi ait reçu cet argent, le hassid s'est approché du Rabbi et lui a demandé : «Mon maître, j'attends le salut depuis des mois, mais le Rabbi ne m'aide pas et voici qu'un simple juif ne ressemblant en rien à un juif, vient voir le rav et en un instant, il reçoit le salut du Rabbi ?!»

Le Rabbi de Tszanz a jeté un coup d'œil à son hassid et lui a répondu : «Pensez-vous mon ami, que j'ai des miracles cachés dans ma manche ? Quand des miracles sont faits, je mets en danger non seulement moi-même, mais aussi mes enfants. Sachez, que j'étais prêt à me sacrifier pour enseigner à ce pauvre juif éloigné d'Hachem Itbarah qu'il y a un Créateur dans le monde... Ai-je besoin de vous prouver à vous aussi qu'il y a un Créateur du monde... ?» Le hassid a alors compris les paroles du Rabbi de Tszanz et a renforcé sa foi en Hachem Itbarah.

Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous:

+972-54-943-9394

Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guéniza



Bet Amidrach Haméir Laarets

Tel: 08-374-0200 • Fax: 077-223-1130

www.hameir-laarets.org.il/fr | office@hameir-laarets.org.il

En vertu de l'article 46 possibilité de remboursements d'impôt sur les dons



hameir laarets



054-943-9394



Un moment de lumière

Le Chabbat de Rabbi Na'hman de Breslev Chabbat Vayaqhel-Péqoudé 5782

il n'a pas assouvi la moitié de ses désirs", et plus il a plus il lui manque, l'individu n'est jamais rassasié.

והנה מחמת שהמחשבות ברוכים ונסבכים זה בזה מאד, על-ידי זה הולכין מרעיון לרעיון וממחשבה למחשבה, עד שבאים על-ידי זה למה שבאים חס ושלום.

Et voilà que du fait de ces pensées qui se pressent et s'enchaînent, ainsi l'individu passe d'une réflexion à l'autre, et en arrive parfois au pire, à D.ieu ne plaise.

והעצה הכללית לזה הוא, שפתאום יעמד האדם ויגיד וישב ויהיה שב ואל תעשה במחשבתו.

Le conseil général pour en sortir, consistera à s'interrompre de suite, en se levant et abandonnant brusquement le fil de ces réflexions néfastes.

וזה בחינת שבת, שבתוך כל הפרדות והבלבולים והרעיונים הרבים והמחשבות יבטל את עצמו לגמרי ויגיד וישב בבחינת שבת,

Et cela s'apparente au Chabbat, lorsqu'au plus fort de ses vicissitudes, troubles et

וביום השביעי ...

(שמות לה, ב)

Et le septième jour...

(exode 35,2)

עקר הזביחה והשחיטה של הניצור הרע וחילותיו, שעוסקין לסבך ולשהט בני האדם, העקר הוא על-ידי שעוסקין להכניס בהם מחשבות רעות, שעל-ידי זה עקר הזביחה והשחיטה שלהם.



Le caractère essentiel des tueries perpétrées par le Mal et ses légions, qui s'affairent à massacrer et égorger les pauvres gens, consistent à

introduire en eux de mauvaises pensées, ce qui les mène à la destruction.

והעקר לוכד את האדם במחשבות של תאוות ממון, כי בזה האדם מרוד מאד במחשבתו כל ימי חייו, כי אין אדם מת וחצי תאוותו בידו, וכל מה שיש לו יותר חסר לו ביותר ואינו ממלא תאוותו לעולם.

Généralement, ils s'emploient à les piéger par des pensées attendant la soif d'argent, par lesquelles l'individu est tourmenté tous les jours de sa vie. Quand l'homme disparaît,

Par le fait de dire et chanter

Na Na'h Na'hma Na'hman méoumane

on reçoit toutes les délivrances

CE FEUILLET EST DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE
MADAME ODETTE 'HAYA BAT DANIEL HACHOEN
QUE SON ÂME REPOSE EN PAIX, AMEN.

continuer à se fourvoyer dans de telles réflexions.

ולפעמים צריך לזה בטול דקדשה באמת, הינו שיבטל עצמו לגמרי ויזכר בהשם יתברך, ויבטל את עצמו לגבי אור האין סוף יתברך.

Parfois, pour y parvenir, l'individu devra s'annuler véritablement et avec sainteté, c'est-à-dire neutraliser totalement sa volonté et se rappeler l'Eternel béni-soit-Il, annuler sa personnalité face à la Lumière infinie de Dieu.

וזהו בחינת שבת, שצריך האדם לזכר תמיד ולהמשיך על עצמו קדשת שבת גם בימי החל,

Ce qui correspond à la notion de Chabbat, dont l'homme doit se rappeler constamment et se rapprocher avec Sainteté, même durant les jours profanes,

הינו שבתוך כל הכלבולים יעמד ויגוה בבחינת שבת, ועל-ידי-זה ינצל מכל המחשבות רעות. (לקוטי הלכות - הלכות שבת ו' - אות ח'; עיין אוצר היראה - שבת - מ"ב לפי אוצר היראה - מחשבות והרהורים - ז')

C'est-à-dire qu'au sein-même de la crise, l'individu parvienne à se ressaisir, se mettant au "repos" - comme pendant Chabbat. Ainsi, il pourra se sauvegarder de toutes les mauvaises pensées.

Likoutey halakhot - Chabbat 6, 8
selon le Otsar haYirea -
Ma'hachavot vehirhourim, 7
Voir également dans le Otsar haYirea,
Chabbat 42

Chabbat Chalom

réflexions nombreuses, l'individu parvient à s'annuler totalement, se reposant et chômant comme durant Chabbat.

כי באמת המחשבה ביד האדם תמיד להטותה ברצונו, רק בשנתבלבל במחשבות ורעיונים הרבה, נדמה לו שקשה לו לשוב ולצאת מהם,

Car, effectivement, la pensée réside entre les mains de l'homme, constamment, pour la diriger selon son gré; cependant, lorsqu'il est troublé par ses nombreuses pensées et réflexions, l'individu éprouve des difficultés à réagir pour s'en sortir,

אבל עקר העצה, שפתאם יעמד וישבת ויבטל עצמו, כי זה כלל גדול בענין המחשבות, שהעקר הוא שב ואל תעשה, כי אם ירצה לעמד נגדם ולסתרם, יהיה נלכד יותר,

Aussi, le conseil de base consistera-t-il à se lever subitement et cesser de réfléchir, car un principe important pour combattre les mauvaises pensées, c'est "Chèv véal ta'assé" [arrête-toi Et ne fais pas], car si l'individu entreprenait de vouloir les affronter, il se rendrait prisonnier davantage,

על-כן העקר להיות שב ואל תעשה מעתה על-כל-פנים, שבתוך תקף בלבול המחשבות יעמד ויגוה ולא יחשב עוד.

Aussi vaut-il mieux stopper et s'arrêter de faire, pour le moins à partir de là. Qu'en pleine période de trouble, l'individu sache stopper, et ne pas

"Le Chabbat de Rabbi Nachman de Breslev" 054-8429006 (Mêir)
Compte PAYPAL associé au Email: Shabat.breslev@gmail.com
Compte en Israël: à la poste, numéro de compte: 89-2255-7
Cours vidéo en français: www.nahmanmeouman.com